

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Continuous pagination.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE.

TOME I.

NOVEMBRE, 1842.

No. 9.

BIOGRAPHIE AMÉRICAINE.

(*Pour l'Encyclopédie Canadienne.*)

HOUREHOUHARÉ, chef Iroquois (de la tribu des Goyogois), paraît avoir été le plus marquant de ceux que le perfide (ou trop obséquieux) DENONVILLE fit saisir à Catarocouy. Il fut enchaîné et embarqué pour la France, où les galères l'attendaient, lui et ses malheureux compagnons de voyage. Arrivé sur ce sol où tout était nouveau pour lui, il eut la bonne fortune de rencontrer un protecteur dans la personne du comte de FRONTENAC, duquel il se fit remarquer par sa bonne mine et son esprit. Ce seigneur, qui se disposait à retourner en Amérique, sut s'acquérir l'estime et l'amitié d'Ouréhouharé. Cet Iroquois se fit en peu de temps aux habitudes européennes et à la politesse française, et ne fut pas longtemps sans répondre aux grandes espérances que son patron fondait sur lui. Louis XIV ayant résolu la conquête de la Nouvelle-York, rappella le marquis de Dénonville, et nomma en sa place l'ancien gouverneur du Canada, qui avait en même temps le commandement en chef de l'expédition. Le comte de Frontenac partit de France en 1689, et Ouréhouharé le suivit avec tous ses compagnons de captivité. La flotte arriva à Chédabouctou le 12 septembre, et alla de là à l'île Percée, où l'on apprit des missionnaires la nouvelle de l'irruption des Iroquois dans l'île de Montréal. On prit incontinent la route de Québec, où une division de l'escadre arriva le 12 octobre. Le comte et Ouréhouharé en partirent le 20, et arrivèrent le 27 à Montréal, où ils furent témoins du triste état dans lequel la vengeance des Cantons, et de celui des Agniers en particulier, avait mis les habitans. Les Iroquois, rassasiés de sang, députèrent GAGNIÉGATON, un de leurs chefs, à Montréal, d'où il repartit avec quatre des chefs revenus de France, que M. Frontenac lui confia par le conseil d'Ouréhouharé, qui chargea ce chef d'annoncer aux cinq cantons le retour de tous les captifs, et de leur dire de sa part qu'ils trouveraient dans le gouverneur général beaucoup d'estime et de tendresse, comme au temps de sa première administration, et que pour lui il ne retournerait dans sa tribu que lorsqu'elle le serait redemander. A l'arrivée des quatre chefs, les Cantons tinrent conseil, et envoyèrent leur réponse par le même Gagniégon, qui arriva le 9 mars 1695, à Montréal, où, dans une entrevue avec le gouverneur, M. CALLERES, il affecta de dire qu'il avait tué quatre prisonniers français par représailles, et les avait mangés. N'ayant

trouvé à Montréal ni M. de Frontenac ni Ouréhouharé, il descendit à Québec, où le gouverneur général feignit de ne vouloir pas traiter avec un homme qui avait parlé avec tant de rudesse et d'insolence. Ouréhouharé conduisit toute la négociation, et parut même agir en son propre nom. Il lui remit huit colliers dont il lui donna l'explication, suivant l'usage, et le chevalier d'EAU eut ordre de l'accompagner comme ambassadeur; démarche qui contribua à rendre encore plus difficiles les Iroquois, déjà énorgueillis par l'évacuation et la démolition du fort de Catarocouy, ordonnées par le précédent gouverneur général, et par les craintes que témoignaient les Outaouais, en implorant la paix.

M. de Frontenac, chagriné de voir le mauvais succès de ses efforts pour amener les Iroquois à des sentimens pacifiques, fit venir Ouréhouharé, et après lui avoir exposé en peu de mots la conduite qu'il avait tenue envers sa nation, pendant son premier gouvernement, et encore en dernier lieu, il lui dit qu'il aurait cru pouvoir se flatter qu'au moins la reconnaissance des bienfaits dont il l'avait comblé lui-même en particulier, l'aurait porté à faire ouvrir les yeux à ses compatriotes, et qu'il fallait ou qu'il fût bien insensible à ses bontés, ou que sa nation fût bien peu de cas de lui, s'il n'avait pu lui inspirer des sentimens plus conformes à ses véritables intérêts. Ouréhouharé fut d'autant plus piqué de ces reproches, qu'il ne les méritait nullement : il sut néanmoins se contenir, et sans laisser paraître la moindre altération, il pria le général de vouloir bien se souvenir qu'à son retour d'Europe, il avait trouvé les Cantons étroitement alliés aux Anglais, et tellement irrités contre les Français, dont la perfidie les avait, pour ainsi dire, forcés à contracter cette alliance, qu'il était devenu nécessaire d'attendre et du temps et des circonstances une disposition plus favorable.

M. de Frontenac, en entendant cette réponse pleine de raison et de sagesse, se repentit de sa mauvaise humeur; il donna à Ouréhouharé de nouvelles marques d'amitié, et travailla à se l'attacher de plus en plus, persuadé qu'il pourrait tirer de lui, avec le temps, de très grands services.

Ouréhouharé se fit chrétien, et suivit même les Français à la guerre contre ses compatriotes. Il se trouva avec MM. de VAUREUIL et CRISATI, à l'affaire de Saint-Sulpice, où soixante Onnéyouths furent massacrés. Il commanda un corps de sauvages, au combat de Laprairie de la Madelaine, où il fit des prodiges de valeur. Enfin à peine revenu de ce dernier combat, il se mit aux trousses d'un parti d'Iroquois qui avaient fait une irruption dans la colonie, les atteignant à l'endroit nommé le Rapide-Plat, sur le chemin de Catarocouy, leur tua deux hommes et leur en prit quatre, et délivra de leurs mains les Français qu'ils emmenaient prisonniers. Il descendit ensuite à Québec, pour y voir le comte de Frontenac, qui le combla d'éloges et de présents. Le poète déjà cité paraît,

par les vers suivants, l'excuser d'avoir porté les armes contre les siens :

Avec les Canadiens, parfois,
Avec les enfans de la France,
S'il porta l'épée ou la lance,
Contre les Iroquois,

Ne le croyons point lâche et traître à sa patrie :

Non, Ouréhouharé chérit sa nation,

Même avec passion,

Mais il la voudrait voir hors de sa barbarie.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ses compatriotes aient bien voulu recevoir de nouveau parmi eux un homme qui avait combattu pour leurs ennemis. Il profita d'une nouvelle députation des Iroquois, pour retourner dans son pays natal, et il y servit encore les Français. Au mois de septembre 1694, il revint dans la colonie avec un nombre de prisonniers français qu'il avait délivrés, et accompagné de députés Iroquois, mais des seuls cantons de Goyogoin et d'Onnéyouth. Quoique le comte de Frontenac eût désiré davantage, la considération qu'il avait pour Ouréhouharé l'engagea à bien recevoir la députation dont il était le chef. Il voulut que les chefs du Nord et de l'Ouest qui se trouvaient à Montréal, fussent présents à l'audience qu'il lui donna. — L'année suivante, Ouréhouharé revint à Québec, comme député de son canton de Goyogoin, ou de son propre mouvement ; mais presque aussitôt après son arrivée, il tomba malade d'une pleurésie qui l'emporta en peu de jours. Son confesseur lui parlant, durant sa courte maladie, des opprobres et des ignominies de la passion de JESUS-CHRIST, il entra, dit-on, dans un si grand mouvement d'indignation contre les Juifs, qu'il s'écria : “ Que n'étais-je ! je les aurais bien empêché de traiter ainsi mon sauveur. ” Il fut enterré avec les honneurs militaires. “ Il fallait, dit Charlevoix, que ce chef eût dans le caractère quelque chose de fort aimable ; car toutes les fois qu'il paraissait à Montréal ou à Québec, le peuple lui donnait mille témoignages d'amitié. ” Les huit vers suivants précèdent les huit déjà cités, dans l'éloge que l'on fait de lui dans l'ode des Grands Chefs :

Qui mérite d'être admiré,
Par un cœur tendre, une âme pure,
Par tous les dons de la nature ?

C'est Ouréhouharé ;

Qui se donnant aux siens comme exemple et modèle,

Oubliant Dénonville et le fatal tillac,

Devient de Frontenac

L'admirateur, l'ami, le compagnon fidèle.

P A U L I N ,

OU LES HEUREUX EFFETS DE LA VERTU.

“CETTE maison vous appartient, continua M. Speckleer, ainsi que les marchandises et le mobilier : continuez le commerce de feu votre maîtresse ; voici des lettres de crédit sur Hambourg dont vous pourrez faire usage, toutes les fois que vos opérations commerciales vous en offriront l’occasion, et permettez que j’y ajoute cet écrin pour mademoiselle,” ajouta-t-il, en montrant Joséphine.

Un peintre armé d’un habile peinceau aurait trouvé de quoi exercer son talent, en traçant les différentes expressions qui animaient chacun des spectateurs. Une joie pure étincelait dans les yeux de M. Speckleer ; le notaire lançait sur madame Robert des regards qui semblaient dire : Eh bien ! femme intéressée, êtes-vous assez punie ? M. et madame Bertrand sanglottaient et ne prononçaient que des mots entrecoupés, qui exprimaient leur surprise et leur joie. Joséphine avait dans l’expression de sa physionomie l’attitude d’une jeune vierge dans une extase céleste. M. Durant regardait chacun tour à tour, et paraissait enchanté de mon bonheur. Le coude appuyé sur la cheminée, l’air morne et silencieux, le regard fixé sur le parquet, tout annonçait le trouble dont l’âme de madame Robert était agitée. Son mari, debout à côté d’elle, avait l’air d’un homme pétrifié. Pour moi, je promenais mes regards sur le goupe qui m’environnait, me croyant la proie d’une douce illusion.

Un profond silence régna quelques minutes, et il ne fut interrompu que par le notaire, qui fit la lecture du contrat qui me rendait propriétaire de la maison et de tout ce qu’elle contenait. Cette lecture finie, M. Speckleer dit à Robert et à sa femme : “Vous voyez qu’il ne dépend pas de moi de faire ce que vous m’avez demandé, et je pense bien, qu’après le changement dont vous venez d’être témoins, vous n’êtes plus dans l’intention de rester dans la maison ; mais je connais assez l’âme de M. Paulin pour ne pas douter qu’il vous rendra tous les services dont vous aurez besoin, dans l’établissement que vous formerez.”

La pauvre madame Robert était trop humiliée pour ne pas inspirer à chacun de nous un véritable intérêt : malgré tous ses torts envers moi, je sentais au fond de mon cœur le plus vif désir d’adoucir sa situation. Je me levai, et l’engageai à s’asseoir, en lui disant : “Madame, voyez en moi un ami sincère, qui sera toujours prêt à vous être utile ainsi qu’à votre mari, et je suis convaincu que celle qui doit bientôt unir son sort au mien ne verra qu’une amie en vous. De tout mon cœur, s’écria Joséphine, en lui sautant au cou.

Madame Robert fondit en larmes, et les pleurs qu’elle répandit en abondance la soulagèrent de l’oppression qui l’accablait. Dès

qu'elle put prononcer quelques paroles, elle dit : " M. Paulin, je ne mérite pas votre amitié ;" j'aurais dû mieux vous connaître ; mais l'intérêt m'avait fasciné les yeux."

M. Speckleer avait ordonné les apprêts du dîner, et insensiblement chacun avait repris sa situation ordinaire. Robert et sa femme parvinrent même à faire disparaître de leur physionomie les traces de l'embarras où les avait jettés mon bonheur imprévu. Le dîner fut très gai, et la soirée se passa dans les transports d'une joie mutuelle.

Le lendemain matin, nous nous rendîmes à l'église, accompagnés des parens de Joséphine, de M. Speckleer, de M. Durant, de Robert et de sa femme ; en un mot, du cortège de nos amis, suivis d'une multitude de peuple, curieuse de voir l'heureux Paulin, dont la fortune subite émerveillait toute la ville. Il y eut quelques malins brocards lancés contre madame Robert, qui perdait, disait-on, un sort brillant, pour s'être livrée à son avarice et m'avoir indignement abandonné. La pauvre femme ne perdit pas un mot de ces propos, mais elle eut le courage de faire la sourde oreille.

Mes noces furent brillantes ; ce ne fut, pendant près de quinze jours, qu'une succession de fêtes, que les principaux négocians de la ville s'empressèrent de partager à l'envi.

Aidé par le crédit et les attentions bienveillantes de M. Speckleer, je fis, pendant les deux premières années de mon mariage, des spéculations si heureuses, que je me trouvais déjà riche de plus de trois cent mille francs.

J'ai eu le plaisir de revoir plusieurs fois mon bienfaiteur immédiat : quant à son neveu, M. Wilths, il fallut me borner, pendant plusieurs années, à recevoir de lui des lettres, et à lui en envoyer, lorsqu'il était en Angleterre. Mais lorsqu'il eut cessé de voyager aux Indes, il s'établit entre nous une réciprocité de visites annuelles qui a duré jusqu'à sa mort. Nos liens d'amitié furent resserrés par l'hymen de son fils avec ma fille. Mon fils, (car je n'ai eu qu'un fils et une fille,) épousa la fille unique de M. Durant, dont nous faisons notre société habituelle.

Quoique la fortune de M. Durant n'égale pas la mienne, je puis dire qu'il a prospéré dans le commerce, et il le méritait par sa bonne conduite et son exacte probité. Je voudrais pouvoir en dire autant de Robert ; mais après avoir paru faire d'assez bonnes affaires pendant quelques années, il se dégouta de sa femme, et l'abandonna avec deux enfans qu'elle avait, sans lui laisser de quoi subsister. Je m'empressai de venir à son secours, et au moyen des avances que je lui fis, elle releva son commerce. J'ai appris par la suite que son mari était passé en Amérique, où son intempérance et ses débauches l'avaient fait périr au bout de six mois. Madame Robert, restée veuve, devenant de jour en jour plus avare, et se refusant les choses les plus nécessaires à la vie, pour amasser,

altéra tellement son tempérament, qu'elle mourut très jeune. Sa passion pour l'argent était tel, qu'ayant été nommé tuteur de ses enfans, je trouvai dans un vieux coffre une somme qui se montait à plus de vingt mille francs, qu'elle avait amassés, tant par la succession de son oncle, que par les bénéfices faits dans son commerce, après la mort de son mari.

Ses enfans grandirent et profitèrent de l'éducation que je leur fis donner. J'eus toujours à me louer de leur conduite. Ils sont aujourd'hui très bien établis, et ils me révèrent comme un père tendre.

Je fus toujours heureux dans mes spéculations, et la fortune que j'ai amassée est immense. J'en consacre une partie au secours de ceux qui, par des revers imprévus, ont besoin d'être aidés. Je n'ai éprouvé de chagrins que ceux que me causèrent la mort de M. Speckleer, celle de M. et madame Bertrand, qui vécurent jusqu'à une extrême vieillesse, avant de payer à la nature le tribut ordinaire, et en dernier lieu, celle de M. Wilths.

Nous voyons, Joséphine et moi, s'avancer la vieillesse sans aucun regret ; notre vie fut douce, uniforme et tranquille. Heureux par l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu et les hommes ; par nos biens, par nos enfans, par les liens de l'amitié, par les avantages constants de la fortune, nous espérons terminer notre carrière dans la douceur de la paix, qui n'abandonne pas les cœurs qui ont vécu sans reproche et sans connaître le remords.

L'histoire de ma fortune est connue de mes enfans ; je n'ai pu résister au désir de la transmettre à mes petits-fils, à qui je ne pourrai la raconter ; et cela, dans la douce espérance que l'exemple de leur ayeul les engagera à pratiquer l'aimable vertu de la bien-faisance. Puissent-ils graver au fond de leur cœur cette maxime sacrée : "Celui qui oblige est cent fois plus heureux que celui qui est obligé."

ZOOLOGIE AMÉRICAINE.

L'OCÉLOT. C'est le plus sanguinaire des animaux dont le tigre est réellement le type, quoique la classification zoologique les place parmi les chats. Si l'Ocelot mange quelquefois la chair des animaux qu'il a tués, ce n'est qu'après avoir sucé avec avidité tout le sang qu'il en pouvait tirer. S'il en avait chaque jour suffisamment, il s'abstiendrait de toute autre nourriture. Il y a même des espèces d'animaux dont il refuse obstinément la chair, quoiqu'il boive très volontiers leur sang : les chats sont de ce nombre, et l'ocelot leur fait une guerre aussi impitoyable qu'à tout le reste du gibier dont il peut faire sa proie. Son goût pour le sang, cet aliment

de prédilection, devance l'époque où l'allaitement finit : on a vu deux jeunes animaux de cette espèce, à peine âgés de trois mois, tuer une grande et forte chienne, qu'on leur avait donnée pour nourrice, et ne pas laisser une goutte de sang dans le corps de cette malheureuse bête. Ainsi, ce tigre de petite taille commet, à proportion de ses besoins réels, plus de meurtres que les géants des animaux de cet ordre.

L'ocelot appartient exclusivement aux contrées les plus chaudes de l'Amérique, depuis le Mexique jusqu'au Chili. Un peu plus grand que le renard, il ne l'est pas assez pour être privé de la faculté de grimper sur les arbres, où il trouve un refuge contre les poursuites de ses ennemis, et des postes commodes pour guetter et surprendre ses victimes. Aussi poltron que cruel, il fuit dès qu'il se voit attaqué, et comme il se tient habituellement dans les forêts, il ne manque point d'asiles où il ne peut être atteint que par les armes du chasseur. Il sera donc fort difficile de délivrer l'Amérique de ce dangereux brigand, qui réunit en lui toutes les qualités malfaisantes des animaux de proie. Mais les amateurs de belles fourrures souhaiteront, au contraire, que cette race se multiplie, et qu'on ne s'oppose pas à ses ravages, afin que la subsistance abondante qu'elle aura trouvée dans les forêts lui laisse les moyens d'augmenter sa population. En effet, aucune espèce à robe mouchetée n'est vêtue aussi magnifiquement que celle-ci : le fond de son pelage est d'un beau gris, sur lequel s'étendent avec régularité des bandes de taches plus sombres et bordées de noir. Le dos de l'animal est partagé par une ligne continue et brune, qui limite les bandes de taches disposées symétriquement de part et d'autre, en se prêtant aux formes des diverses parties du corps. La queue même est astreinte à cette régularité, dans la distribution des taches dont elle est couverte. Les couleurs du mâle sont plus vives et plus brillantes que celles de la femelle, distinction que l'on n'a point observée entre les deux sexes des autres espèces de ce genre d'animaux.

Durant le jour, l'ocelot se tient caché ou ambusqué soit sur un arbre, soit dans un buisson bien fourré. Dans les pays habités il ne sort des forêts que pendant la nuit, pour roder autour des fermes. Ses habitudes sont celles de la crainte et de la trahison, telles que doit les contracter un animal timide, et qui ne vit que de proie. On a rarement l'occasion de les observer dans leur pays natal, et jusqu'à présent ils ont été rares dans les ménageries. Au reste, quand même on aurait exagéré un peu les reproches que cette espèce mérite, ce n'est pas un motif pour lui concilier notre bienveillance, non plus qu'aux autres espèces de tigres, malgré la beauté de leur fourrure et le haut prix que l'on y attache.—*Mag. Pilloresque.*

LANGUE DES SAUVAGES.

MA principale occupation fut l'étude de la langue des Sauvages, chez lesquels je faisais mon apprentissage de missionnaire, dit le père RACLE. Elle est très difficile à apprendre. Ils ont plusieurs caractères qu'ils n'expriment que du gosier, sans faire aucun mouvement des lèvres. Je passais une partie de la journée dans leurs cabanes, à les entendre parler. Il me fallait apporter une extrême attention pour combiner ce qu'ils disaient, et en conjecturer la signification. Quelquefois, je rencontrais juste ; le plus souvent, je me trompais, parce que, n'étant point fait au manège leurs lettres gutturales, je ne répétais que la moitié du mot, et par là je leur apprêtais à rire. Enfin, après cinq mois d'une continuelle application, je vins à bout d'entendre tous leurs termes : mais cela ne suffisait pas pour m'exprimer à leur goût. J'avais encore bien du chemin à faire pour attrapper le tour et le génie de la langue, qui est tout-à-fait différent du génie et du tour de nos langues d'Europe. Pour abrégier le temps, et me mettre plus tôt en état d'exercer mes fonctions, je fis choix de quelques Sauvages qui parlaient le mieux, et avaient le plus d'esprit. Je leur disais grossièrement quelques articles du catéchisme, et eux me le rendaient dans toute la délicatesse de leur langue. Je les mettais aussitôt sur le papier, et par ce moyen je me fis en assez peu de temps un dictionnaire, et un catéchisme qui contenait les principes et les mystères de la religion.

On ne peut disconvenir que la langue des Sauvages n'ait de vraies beautés, et je ne sais quoi d'énergique dans la manière dont ils s'expriment. En voici un exemple : si je vous demandais pourquoi Dieu vous a créé, vous me répondriez que c'est pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle. Que je fasse la même question à un Sauvage, il me répondra ainsi dans le tour de sa langue : "Le grand génie a pensé de nous : Qu'ils me connaissent, qu'ils m'aiment, qu'ils m'honorent et qu'ils m'obéissent ; pour lors, je les ferai entrer dans mon illustre félicité." Si je voulais dire dans leur style que vous auriez bien de la peine à apprendre la langue sauvage, voici comment je devrais m'exprimer : "Je pense de vous, mon frère, qu'il aura bien de la peine à apprendre la langue sauvage."

La langue des Hurons est la maîtresse langue des Sauvages : quand on la possède, on se fait entendre, en moins de cinq mois, des nations iroquoises. C'est la plus majestueuse, et en même temps la plus difficile de toutes les langues des Sauvages. Cette difficulté ne vient pas seulement de leurs lettres gutturales, mais encore de la diversité des accens ; car souvent, deux mots composés des mêmes caractères ont des significations toutes différentes. Le père ЧАУМОНТ, qui a demeuré cinquante ans parmi les Hurons, en a composé une grammaire qui est fort utile à ceux qui arrivent

nouvellement dans cette mission. Néanmoins, un missionnaire est heureux, lorsqu'avec ce secours, après dix ans d'un travail assidu, il s'exprime élégamment dans cette langue.

(Ce que le P. Raclé dit ici de la langue huronnée, quant à son universalité, a été dit, et avec plus de raison peut-être, de la langue algonquine, donnée comme langue-mère par presque tous les géographes et les voyageurs qui ont parlé des tribus sauvages de l'Amérique Septentrionale.)

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

“ LETTRES SUR L'ÉDUCATION, considérée dans ses divisions et dans son application générale et particulière ; et sur les principaux moyens propres à la répandre d'une manière pratique et profitable à l'individu et à la société.” Par J. B. MEILLEUR, Ecuyer, D. en M. (maintenant Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada.) (Suite et fin.)

Nous avons toujours pensé que, généralement parlant, les instituteurs capables et dignes d'exercer la profession, n'étaient pas suffisamment rémunérés dans ce pays, et que de là est venu qu'ils n'y ont jamais été en nombre suffisant. De là est venu aussi croyons-nous, que beaucoup d'hommes instruits et habiles n'ont été instituteurs que pendant un certain temps, et ont abandonné, aussitôt qu'ils l'ont pu faire, une profession qu'ils n'avaient embrassée que comme une ressource passagère, en attendant mieux. Deux ou trois francs par mois de chaque écolier pouvaient être une rémunération suffisante pour un maître d'école qui ne savait enseigner aux enfans qui lui étaient confiés, que la lecture et l'écriture sans orthographe, comme c'était presque partout le cas, il y a trente ou quarante ans ; mais présentement que dans les écoles élémentaires même, on ajoute à l'enseignement de la lecture et de l'écriture celui de l'arithmétique et de la grammaire, et quelquefois d'avantage, les honoraires d'un instituteur, qui souvent a fait un cours d'études complet dans un collège, devraient être, selon nous, plus que doubles de ce qu'ils étaient alors.

Quoiqu'il en soit, une chose qui nous plaît beaucoup, dans le plan d'éducation de M. le Dr. Meilleur, c'est qu'il laisse aux instituteurs une certaine latitude, une liberté d'enseignement bien propre à créer chez eux l'émulation, à les porter à s'évertuer à l'envi les uns des autres pour faire à leurs élèves des progrès rapides et sûrs ; avantages qui ne se rencontreraient pas dans des systèmes où l'on exigerait d'eux une marche uniforme et monotone, une pure routine, en un mot. “ Les moyens de didactique, dit-il, consistent dans l'application des règles à suivre dans l'enseignement, et leur direction dépend entièrement du talent de chaque instituteur dans

cet art difficile, sur lequel on pourrait écrire des volumes, si le temps et les circonstances le permettaient. . . . Je ne ferai, dit-il encore, dans un autre endroit, qu'une très courte mention des moyens de didactique, parce qu'étant du ressort immédiat des professeurs, des instituteurs et des maîtres, chacun d'eux est sensé mieux connaître ceux dont l'usage est le plus productif de bien dans la direction de l'enseignement."

Le Dr. Meilleur exige des maîtres d'écoles élémentaires qu'ils soient capables d'enseigner "au moins à lire et à écrire *correctement* la langue maternelle, et l'arithmétique d'une manière pratique, jusqu'à la règle de trois inclusivement." Par le mot *correctement* il faut évidemment entendre l'enseignement des élémens au moins de la grammaire, lequel, en effet, ne paraît pas moins utile que celui de l'arithmétique; car un enfant qui n'a pu fréquenter qu'une école élémentaire, peut devenir par la suite négociant, officier de milice, magistrat, en un mot, parvenir à un rang honorable dans la société; fâcheuse alors, désagréable du moins, serait sa situation, s'il ne pouvait parler et écrire d'une manière correcte, ou du moins passable.

Pour passer des maîtres aux disciples, le Dr. Meilleur paraît vouloir que les parens soient *légalement* et à peine de droit, obligés d'envoyer leurs enfans à l'école dès l'âge de six ans: c'est encore de trop bonne heure, suivant nous, pour la plus grande partie des enfans, surtout dans les campagnes. "Je ne voudrais pas, dit M. William EVANS, dans un petit ouvrage sur l'éducation, publié en 1837,* je ne voudrais pas inclure dans le nombre des enfans en état de fréquenter les écoles, ceux qui n'ont pas atteint l'âge de sept ans. Je crois que dans les campagnes, les enfans ont besoin de rester sous les soins de leur mère jusqu'à cet âge, et qu'ils y seront mieux et en plus grande sûreté que partout ailleurs. Les écoles de petits enfans (*infant-schools*) peuvent être bonnes dans les villes et dans les grands villages pour ceux qui les approuvent, ou qui ne veulent pas avoir auprès d'eux l'embarras de leurs enfans." Nous ne saurions dire si, même à l'âge de sept ans, les enfans ont généralement acquis assez de forces pour résister à de longues marches répétées tous les jours et plusieurs fois par jour, à l'extrême froidure de nos hivers et à la chaleur excessive de nos étés.

Eloignées les unes des autres, comme le sont les habitations de la campagne dans ce pays; disséminées qu'elles sont sur de longues lignes droites, dans ce que nous appellons *côtes*, rangs ou concessions, il devient difficile à la plupart des parens d'envoyer les enfans de bonne heure et régulièrement aux écoles; mais le moyen de remédier à cet inconvénient existe, quand dans une famille il se trouve un individu en état de donner aux enfans en bas âge au moins un

* AGRICULTURAL IMPROVEMENT by the Education of those who are engaged in it as a profession.

commencement d'instruction. Beaucoup d'enfans n'ont dû qu'à des frères ou des sœurs plus âgés d'avoir appris à lire, à écrire, &c., et ce qui s'est fait se fait encore et ne cessera pas de se faire.

Pour en revenir à la généralité du plan de notre auteur, " le *bill* d'éducation de 1836 formait, dit-il, avec le *bill* des écoles normales, qui en était le complément, un plan complet pour la régie de l'éducation en ce pays ; il était le résultat de dix à douze années de discussions et d'essais, et il a sur tous les autres plans qu'on pourra imaginer l'avantage d'avoir été éprouvé dans la partie la plus essentielle pour le succès, et dans la partie pratique. Le mode d'opération qu'il propose, qu'il consacre, a rencontré l'approbation de la masse du peuple et celle de son clergé." Néanmoins le *bill* de 1836 ne renferme pas toutes les vues ou les idées du Dr. Meilleur, dont le développement paraît se trouver en partie dans ce qui suit :

" Un système d'éducation, pour être parfait, devrait embrasser toutes les branches, subvenir à tous les besoins, et obvier à toutes les difficultés qui pourraient s'opposer à son opération.

" Prise collectivement et dans un sens littéraire, l'éducation en général se divise en quatre espèces principales, savoir : 1^o. l'éducation classique, qui embrasse toutes les branches d'instruction généralement enseignées dans nos collèges ; 2^o. l'éducation académique qui comprend toutes les branches d'instruction que l'on enseigne ordinairement dans nos maisons d'éducation appelées académies ; 3^o. l'éducation secondaire, qui renfermerait toutes les branches d'instruction qui seraient du ressort des écoles normales et des écoles-modèles ; 4^o. enfin, l'éducation primaire et élémentaire, qui comprend les rudimens de l'éducation générale, tels que désignés dans les actes récents de la législature provinciale. . . .

" Dans un sens analytique et pratique, l'éducation se subdivise encore en plusieurs autres espèces mineures, telles que l'éducation physique, l'éducation intellectuelle, l'éducation morale et religieuse, &c.

" Tout système d'éducation qui n'est pas également fondé sur l'ensemble des rapports physiques, intellectuels, moraux et religieux, sociaux, domestiques et civiques, comme sur l'ensemble des différentes branches de l'éducation littéraire, est vicieux. Or, abstraction faite de ce qui convient spécialement aux professions libérales et aux situations particulières de la vie religieuse, privée ou publique, voici en résumé ce que l'on peut considérer comme nécessaire à cet égard, savoir ; 1^o. l'observance des règles de l'hygiène qui comprennent tout ce qui regarde la nourriture, l'habillement, l'exercice et généralement tous les soins qu'on doit avoir de la santé et du développement du corps ; 2^o. les amusemens ; 3^o. les habitudes ; 4^o. la morale et la religion ; 5^o. l'instruction sur les différentes branches de l'éducation littéraire ; 6^o. le développement des

sens, de l'esprit, de la raison et la formation du jugement : 7^o. la manière de se présenter et de se conduire, soit en famille, soit en société ; 8^o. les devoirs du citoyen envers la patrie, ce mot magique ! ce nom si doux au cœur ! cette puissance tutélaire, qu'on ne peut trahir sans s'exposer à la vengeance de Dieu, au mépris des hommes et au supplice du remords ! D'où il suit que, dans un sens générique, l'éducation pour être bonne et convenable, doit commencer en famille, se continuer dans les institutions publiques, et se terminer dans le monde, c'est-à-dire dans la vie active et positive.

“ L'éducation ne finit pas avec les maîtres, et il est une autre espèce d'éducation, non moins essentielle que les autres, laquelle exige de la part des parens beaucoup d'attention et de sagacité ; c'est l'éducation sociale, qui comprend l'éducation domestique et l'éducation civique. . . .

“ L'éducation sociale a pour bases les connaissances des autres espèces, et pour but l'acquisition des agrémens et des grâces du corps et de l'esprit, qui, aidés des sentimens du cœur rendent facile et agréable la pratique du bien et de la vertu, à l'avantage de ses semblables, dans le cours de la vie sociale. Cette éducation, qui s'acquiert avec la connaissance des sciences utiles, est malheureusement trop négligée par les personnes chargées d'enseigner la jeunesse, et on ne saurait trop faire sentir cette négligence est préjudiciable à l'individu et à la société.

“ Des mœurs régulières, délicates, aisées et douces ; des manières simples, dégagées, élégantes et nobles ; le savoir-vivre, le bon ton, et l'observation des règles de la bienséance, de l'hospitalité, des convenances, de la charité, de la modestie, et j'ose dire, de la décence en société, sont du ressort immédiat de l'éducation sociale, sans laquelle les autres espèces d'éducation sont comme autant de minéraux précieux, mais bruts, dont la beauté et la valeur intrinsèque ne sauraient être dûment appréciés sans le poli d'une main habile qui les rend appréciables aux yeux scrutateurs du critique et de l'observateur exigeant. L'éducation sociale est le lustre donné aux autres espèces d'éducation, dont il fait ressortir le mérite et les avantages, souvent inaperçus et inappréciés sans elle. Il est donc bien essentiel de se procurer soigneusement l'éducation sociale, du bon usage de laquelle dépend quelquefois l'élévation et le bonheur des individus et des familles.

“ Nous devons au clergé catholique l'existence et les avantages de l'éducation classique dans le pays : on peut dire qu'il en est à la fois le fondateur, l'instituteur et le directeur. Du temps des jésuites, l'éducation était principalement confiée à leurs soins ; mais à l'extinction de ce corps brillant d'érudition et de vertu, les prêtres des séminaires de Québec et de Montréal s'en chargèrent avec autant de zèle que succès. A l'époque où les biens des jésuites passèrent entre les mains du gouvernement britannique, qui les a toujours

retenus depuis, les messieurs des séminaires susdits, voyant qu'à l'avenir, le peuple et l'église du pays seraient privés du bienfait de l'éducation, fondèrent, dans chacune de ces deux villes, un collège, pour y remplacer, sous leur direction immédiate, celui des jésuites, et ces deux collèges ont toujours été, depuis le moment de leur opération, aussi florissants que fréquentés. Celui de Québec paraît l'être davantage, et on lui accorde la préférence sous le rapport de l'étude de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la chimie, sciences qui, par les efforts de messire HOLMES, membre du séminaire de Québec, y sont enseignés sur une grande échelle.

« Feu M. CURATEAU, ancien curé de la Longue-Pointe, posa dans cette paroisse, les premières fondations du collège de Montréal, qui fut dans la suite transporté à cette ville, à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui, sous la direction et à la charge immédiate des messieurs du séminaire de St. Sulpice de Montréal.

« A l'exemple des messieurs des séminaires de Québec et de Montréal, plusieurs dignes prêtres, amis zélés de l'éducation, fondèrent, à l'aide de leurs confrères, de leurs paroissiens, et des octrois de la législature provinciale, des collèges qui, sous tous les rapports, rivalisent aujourd'hui avec ceux des villes. Les prêtres qui se distinguèrent davantage dans ce genre d'entreprise louable, furent feu messire BRASSARD, ancien curé de Nicolet, où l'on voit un monument magnifique du zèle et des sacrifices du clergé canadien pour répandre l'éducation dans le pays; feu messire PAINCHAUD, dernièrement curé à Ste. Anne, et fondateur du collège de Ste. Anne; feu messire GIROUARD, ancien curé à St. Hyacinthe, et fondateur du collège de Saint-Hyacinthe; messire MIGNAULT, curé à Chambly, et fondateur du collège de Chambly; messire DUCHARME, curé à Ste. Thérèse, et fondateur du collège de Sainte-Thérèse; et messire LABELLE, curé à l'Assomption, et l'un des fondateurs du collège de l'Assomption. †

* Il y a ici défaut de mémoire ou inadvertence. L'école latine, fondée à la Longue-Pointe, par M. Curateau, ne fut pas transportée à l'endroit où nous voyons aujourd'hui le collège ou petit-séminaire de Montréal; elle fut transportée dans un palais ou château situé vers le bas du présent marché neuf, et y prit le nom de collège de Saint-Raphaël. La façade de ce château, bâti par un gouverneur de Montréal, sinon, d'après la commune renommée, par M. de Beauharnois, gouverneur général du Canada après le marquis de Vaudreuil, successeur du chevalier de Callières, la façade de ce château, devenu l'Alma litterarum domus, avait un aspect imposant et magnifique. C'était alors, selon nous, le plus beau des édifices de Montréal. Feu M. MARCHAND, décédé à Sandwich, il y a un certain nombre d'années, fut principal de ce collège après M. Curateau, et eut pour successeur le respectable et vénérable M. CHICOTTEAU, sous la principalité duquel nous avons eu l'avantage de le fréquenter, depuis 1800 jusqu'en 1802, qu'il devint la proie d'un incendie, en même temps que l'ancienne église des jésuites, alors à l'usage du culte anglican, de leur couvent converti en prison commune; et d'un nombre de maisons adjacentes.

Le présent collège, ou petit-séminaire, n'a été ouvert aux classes qu'en 1806, sous la direction de feu messire ROQUES.

† Au Dr. MELLEUR lui-même, au Dr. CAZENÈVE, et autres notables du lieu; est dû le mérite de cette louable entreprise.

“ Il est, continue le Dr. Meilleur, une source de revenus considérables à laquelle les Franco-canadiens ont indubitablement droit de puiser pour subvenir aux frais de répandre l'éducation classique dans le pays ; ce sont les biens des jésuites qui, comme je l'ai déjà fait voir brièvement, n'en étaient que les dépositaires et les administrateurs.”

Le Dr. Meilleur désire ardemment, comme on le voit ici, et comme on l'a vu plus haut, que les biens des jésuites soient rendus sans délai à leur destination primitive, et que l'administration en soit confiée, par acte législatif, aux deux évêques diocésains de Québec et de Montréal, pour le soutien des collèges et des institutions scholastiques de la province généralement. Il voudrait en outre, que “ tous les collèges de la province fussent incorporés et libéralement dotés, et qu'un acte permanent de la législature en autorisât les directeurs à retirer chacun du trésor public une certaine somme annuelle.”

Peut-être que, se soutenant présentement par elles-mêmes, ces institutions pourraient continuer à se soutenir aisément par la suite, avec l'aide du revenu des biens des jésuites, sans recourir à des allocations de la législature ou du *gouvernement*, qui pourraient être accompagnées de restrictions, ou de conditions propres à rabaisser la dignité, ou à gêner la liberté de l'enseignement. Demander de l'argent aux puissances, c'est quelquefois, et selon les circonstances, leur demander aussi l'asservissement, ne serait-ce que celui d'une reconnaissance obligée, ou obligatoirement obséquieuse.

Les écoles normales n'existent plus : tout ce qu'on en peut dire présentement, c'est que, faute d'élèves, elles ont été à peu près sans résultat pour le pays. “ Pour réaliser généralement, dit notre auteur, les bons effets anticipés de l'opération des écoles-modèles, il faudrait exiger de leurs instituteurs la preuve de connaissances propres à les mettre en état d'enseigner avec succès la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans toutes ses parties, la tenue des livres, la grammaire de la langue de la majorité des habitans de l'arrondissement où serait située chaque école-modèle ; l'analyse des parties du discours, les élémens du mesurage, de la géographie, à commencer par celle de l'Amérique du Nord.”

Le Dr. Meilleur insiste sur “ l'obligation d'être instruit pour, à l'avenir, après un certain laps de temps désigné, pouvoir occuper aucune charge ou place publique de confiance, d'honneur ou de profit, soit à la disposition du peuple ou du gouvernement, et même obligation aux jeunes gens pour pouvoir, dans la suite, être admis comme apprentis dans les arts et métiers.”

Malgré quelques répétitions (nécessaires peut-être pour la plus sûre *inculcation* des idées), et des longueurs conséquemment, nous avons lu avec plaisir et intérêt les Lettres de M. le Dr. Meilleur sur l'Education : nous y avons trouvé un écrivain pensant par lui-

même et s'exprimant librement, et quelquefois énergiquement. Il a le mérite d'avoir écrit sans crainte et dans le sens véritablement patriotique, à une époque (1838) où presque tout le monde se taisait dans ce pays. S'il semble parfois persuadé que pour obtenir quelque chose il vaut mieux demander trop que trop peu, il ne nous en paraît pas moins être l'homme *pratique* dont parle M. Mondelet, l'homme qui raisonne d'après l'expérience, et qui juge avec connaissance de cause. C'est aussi avec connaissance de cause, ou pour cause, que le présent gouverneur général l'a jugé digne de l'emploi honorable de surintendant de l'éducation dans le Bas-Canada : le Dr. Meilleur connaît la pratique aussi bien que la théorie de l'enseignement, et avant la publication des Lettres que nous venons de commenter, il avait donné des preuves de son zèle pour l'instruction et le bien-être de la génération croissante, particulièrement à l'Assomption, où, à la vérité, ce zèle est comme endémique, depuis longues années, parmi les notables. Entre les mains du Dr. Meilleur, la charge de Surintendant de l'Éducation ne sera pas un bénéfice simple, une *sinécure*, et il l'exercera, il paraît, à la satisfaction de tous les intéressés. Comme nous avons encore la plume à la main, pour ajouter quelques lignes sur l'activité qu'il a déjà déployée, le morceau suivant, transcrit de l'*Advocate* d'Aylmer, nous est tombé sous les yeux :

Parlant d'une assemblée qu'il y eut à Aylmer, le 11 de ce mois, et où se trouva le Dr. Meilleur, le rédacteur dit : " Nous avons été extrêmement flatté de voir tant d'ardeur et de zèle dans des personnes de toutes croyances religieuses, pour un objet aussi important que l'est l'établissement d'un système convenable d'enseignement pour la génération croissante. Le Dr. Meilleur s'est acquis une reconnaissance durable par la manière habile dont il a exposé les principes et expliqué la teneur de l'acte des écoles. Quelque fortes qu'aient été les préventions d'un grand nombre d'entre nous contre cette loi, elles n'existent plus ; il a le mérite de nous avoir réunis en sa faveur, et de nous avoir inspiré la volonté de faire tout ce qui dépendra de nous pour en mettre les dispositions à exécution. Le savant docteur a paru si zélé dans son œuvre de bienveillance et de charité (*love*), qu'il a, pour ainsi dire, infusé dans tous les cœurs un esprit et des sentimens analogues. Quant à nous, nous avons été charmé de son urbanité, de la simplicité de ses manières et de la libéralité de ses sentimens. Le gouvernement n'aurait pu faire choix d'un monsieur plus capable de remplir ses vues et de contenter le public. Il profita heureusement de l'occasion pour complimenter notre conseil municipal sur ce qu'il a déjà fait pour se conformer aux dispositions de l'acte : " Dans aucun des endroits que j'ai visités, dit-il, il ne m'a été possible de me dire aussi satisfait que je le suis de tout ce qui a été fait dans le district de Sydenham." Il a recommandé d'une manière particulière aux institu-

teurs de se borner à leurs devoirs scholastiques, et surtout de se donner de garde de faire naître des animosités entre leurs écoliers, en se mêlant de leurs croyances religieuses. En cela, nous nous joignons à lui cordialement, persuadé qu'un avis aussi sage, donné dans le véritable esprit du christianisme, ne peut produire que d'heureux résultats. Le digne surintendant est parti pour Kingston le lendemain, accompagné des bons souhaits de tous ceux des habitans de ce district qui ont eu l'avantage d'entendre ses explications et ses bienveillantes instructions. Si le gouvernement pouvait être généralement aussi heureux dans le choix des fonctionnaires publics, quelle con corde, quelle prospérité ne nous serait pas réservée !"

LA MÉDECINE HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE.

IL m'est tombé sous la main dernièrement, un ouvrage publié à Londres en 1825, sous le titre de *Professional Anecdotes or Ana of the Medical Literature*: je trouve, en effet, dans cet ouvrage beaucoup d'anecdotes curieuses et de faits intéressants; mais le tout y est donné confusément, pêle-mêle, sans liaison, sans ordre ni méthode quelconque: à chaque feuillet que vous tournez, vous êtes transporté d'Europe en Asie, d'Amérique en Afrique, des époques les plus récentes aux temps les plus anciens, ou réciproquement: CITHRON vient après le docteur JAMES GOODWIN; le Dr. JONATHAN GODDARD se trouve entre MACHAON et MELAMPUS; les docteurs HARVEY et JENNER ont entre eux l'ancienne médecine égyptienne; le Dr. BERNARD CONNOR est placé entre l'époque des sacrifices humains et le siècle d'HOMÈRE; enfin d'une page à l'autre, vous traversez des milliers de lieues, ou des milliers d'années. J'ai cru que la lecture des mêmes faits et des mêmes anecdotes rapportés plus méthodiquement, deviendrait plus profitable et ne perdrait rien du côté de l'agrément. C'est donc en traduisant librement ce que je trouve de plus instructif ou de plus curieux dans cet ouvrage, en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique, en retranchant, en amplifiant, lorsqu'il y aura moyen ou nécessité, que je me propose de le donner au public. L'ordre chronologique, qui me semble préférable à tous les autres, lorsqu'il s'agit d'histoire, de progrès scientifiques, littéraires, industriels, &c., ne doit point effrayer les amateurs de la nouveauté; car comme la plus grande partie des anecdotes ou des faits particuliers que pouvait fournir la médecine ancienne est perdue sans ressource, j'en serai bientôt venu aux temps modernes.

Au reste, le titre que je donne à mon travail, (fruit de quelques momens de loisir,) annonce assez que je ne prétends nullement entrer dans les profondeurs, les *arcana*, de la médecine ou de la chirurgie; que ce n'est pas un ouvrage médical ou chirurgical que je veux présenter aux abonnés de l'*Encyclopédie Canadienne*,

mais simplement un recueil de faits et d'opinions dont la lecture pourra, j'ose m'en flatter, être amusante pour tous, et utile à quelques uns, ne serait-ce qu'aux aspirans à la profession du bel art de guérir ou d'adoucir les maux corporels nommés maladies, plaies ou blessures, auxquels l'humanité est malheureusement assujéti. En sollicitant la bienveillance et comptant sur l'indulgence de mes lecteurs, je débute par

L'ancienne Médecine Egyptienne. Si les livres d'HERMES, ou de son fils, THOT, sur la médecine, la chirurgie, et probablement aussi la pharmacie, existaient encore, nous n'en serions pas réduits à des conjectures sur ce que pouvaient être ces arts ou ces sciences chez les anciens Egyptiens. Les livres de Thot étaient perdus à une époque devenue pour nous une haute antiquité; mais il paraît que lors même que ces ouvrages n'existaient plus en leur entier, il en avait été préservé des fragmens, ou que la mémoire de ce qu'ils contenaient s'était conservée chez les prêtres et les pastophores; car, disent d'anciens auteurs grecs, "le praticien égyptien était obligé de régler sa conduite, non d'après ce qu'il croyait être convenable, mais uniquement par ce qui était prescrit dans les livres réputés sacrés et infallibles de Thot. S'il s'y conformait implicitement, il pouvait laisser mourir son malade sans encourir le moindre blâme; mais s'il s'en écartait tant soit peu, et que son malade mourut, il était puni de mort." Il est probable pourtant que ce malheur ne lui arrivait que lorsque quelque grand personnage était mort entre ses mains.

Le traité sacré sur l'anatomie (car il y en avait sur toutes les branches de la médecine et de la chirurgie,) étant perdu, ainsi que tous les autres, comme je viens de le remarquer, mon auteur en conclut avec raison, qu'il est maintenant impossible de savoir précisément quelles ont été les découvertes des anciens Egyptiens dans cette science; mais il conjecture que ces découvertes ont été nombreuses et importantes; et pourquoi? Parce que, dit-il, la coutume d'immoler et de disséquer des animaux de diverses espèces, pour les offrir en holocauste à la divinité, dut inspirer à ceux d'entre eux qui étaient chargés de ce soin le désir de connaître la structure de leur propre corps, du corps humain, veux-je dire. Ce désir, causé d'abord par une simple curiosité physiologique, dut devenir plus ardent, quand il eut pour but de découvrir les causes des maladies, et de constater s'il était possible de les prévenir, ou d'y remédier à temps. Ce fut alors que, le couteau à la main, les médecins ou chirurgiens égyptiens commencèrent à disséquer des cadavres humains. Ils y firent tant de progrès, ou l'art de la dissection devint si fréquent et en si grande estime parmi eux, que plusieurs des rois des premières dynasties sont renommés comme habiles anatomistes. Ce fait, qui peut paraître d'abord extraordinaire et incroyable, est facilement expliqué par la politique et les anciens

usages de l'Orient et du nord de l'Afrique. On sait qu'anciennement, dans ces parties du monde, l'autel était au moins l'égal du trône ; et ce qui était notoirement un art sacerdotal pouvait devenir occasionnellement un art royal, et être exercé sans dégradation par le souverain, si son inclination l'y portait.

Les rois d'Égypte qui, selon les historiens grecs, se distinguèrent davantage dans cette espèce de recherche, ou cette partie de l'art médical, furent ΑΠΘΟΤΙΣ, un des souverains de la première dynastie ; ΣΕΘΟΥΣ, un des rois de la troisième, qui régna à Memphis, et qui coucha, dit-on, par écrit l'histoire de ses travaux anatomiques : et ΝΕΚΕΡΣΟΣ, qui florissait vers la vingt-troisième olympiade. Loin de douter que plusieurs des anciens rois d'Égypte aient pratiqué l'anatomie, PLINÉ l'affirme positivement, au livre neuvième de son Histoire Naturelle.

Du temps d'ΗΕΡΟΔΟΤΕ, le nombre des médecins Égyptiens, des *pastophores*, qui (quoique leur nom grec signifie autre chose,)* étaient probablement des porteurs de remèdes, ou des médecins ambulants ; des guérisseurs, comme les appelle cet historien, et probablement aussi des charlatans, était devenu prodigieux. " L'art de la médecine, dit-il, est pratiqué en Égypte de telle manière, qu'il s'y trouve des guérisseurs particuliers pour chaque espèce de maladie. De là vient que le pays est partout rempli de guérisseurs : il y en a pour les maladies des yeux ; d'autres pour celles de la tête, d'autres pour celles des dents, d'autres pour celles de l'abdomen, d'autres pour les maladies secrètes." C'est-à-dire qu'il y avait dès lors en Égypte, comme il y a présentement partout, des oculistes, des dentistes, &c.

On croira sans peine que les Égyptiens, le plus crédule et le plus superstitieux peut-être de tous les peuples anciens, ne s'abstinrent pas plus que les autres de mêler la superstition la plus grossière à la médecine, à la chirurgie et à la pharmacie : chez eux Isis et Sérapis étaient les principaux dieux de la médecine ; mais les prêtres recommandaient au peuple de s'adresser à diverses autres divinités inférieures, selon la diversité des maladies. Les grands comme le peuple se rendaient en foule dans les temples de Sérapis et d'Isis, pour leur demander la guérison de leurs maux, quand leurs médecins ne les en avaient pu délivrer ; et souvent même probablement avant d'avoir consulté leurs médecins.

Malgré la superstition et le charlatanisme, les écoles égyptiennes de médecine et de philosophie jouirent à l'extérieur d'une haute réputation. Il y en avait quatre principales, ou plus célèbres que les autres : celle de Memphis, qu'on dit avoir été fréquentée par ΟΡΦΗΕΣ, et qui le fut certainement par ΘΑΛΕΣ et par ΔΕΜΟΚΡΙΤΕ ;

* Peut-être le nom de praticiens devint-il applicable à ceux qu'on appella d'abord *pastophoroi* (porteurs de lits).

celle de Thèbes, où PYTHAGORE étudia longtems ; celle de Saïs, dont SOLON fut un des élèves, et celle d'Héliopolis, où EUDOXE et PLATON puisèrent une partie de leurs connaissances. Dans ces temps reculés, on ne pouvait guère être réputé profond philosophe ou savant, sans avoir fréquenté quelqu'une des grandes écoles de l'Egypte, sans avoir eu pour maîtres des prêtres ou des professeurs égyptiens.

L'excellence des légumes de l'Egypte est connue : on sait jusqu'à quel point, dans les déserts de l'Arabie Pétrée, les Israélites regrettaient les melons, les concombres, l'ail, les porreaux, et surtout les oignons qu'ils mangeaient dans le pays de leur servitude. Des voyageurs modernes assurent que ces légumes n'ont rien perdu de leur ancienne excellence. HASSELQUIST parle de la soupe aux oignons d'Egypte comme du meilleur mets qu'il ait jamais goûté, et dit que les Turcs trouvent ce végétal si délicieux au goût, qu'ils croient et affirment que tout vrai croyant en sera régalé, après sa mort, dans le paradis.

Mais d'où aurait pu venir aux Egyptiens l'absurde croyance, l'étrange superstition dont se moque JUVENAL, lorsqu'il dit d'eux :

*Porum et cepe nefas violare ac frangere morsu.
O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis Numina !*

Je conjecture qu'il a suffi qu'un prêtre ou un grand, un peu gastronome, ait dit emphatiquement, après un repas assaisonné d'ail, d'oignons ou de porreaux, qui c'étaient des mets divins, pour que le peuple, ou la plus superstitieuse partie du peuple, ait cru que ces fruits de la terre étaient, non pas, pensé-je, de véritables dieux, mais des mets réservés aux dieux, et conséquemment sacrés et inviolables. Je conjecture aussi que le goût délicieux de ces légumes, dont les sages et les grands ne s'abstenaient probablement pas, puisqu'ils en faisaient ou en laissaient manger aux Hébreux, leurs esclaves, en les portant à rechercher le goût, ou les qualités culinaires des autres plantes de leur pays, leur en fit découvrir les vertus médicinales, et contribua à les rendre experts et habiles dans la botanique médicale et la pharmacie végétale, si je puis ainsi m'exprimer. On trouve dans DIOSCORIDE une longue liste des simples, ou végétaux employés comme médicamens par les médecins égyptiens, avec leurs noms vulgaires. APULÉ'E et PLINE le jeune donnent aussi les noms égyptiens d'un grand nombre des plantes médicinales du pays.

Parmi les remèdes amers, mordicans (*acrids*), employés par les pastophores, la scille, ou squille, autrement appelée oignon de mer, semble avoir été regardée comme le plus efficace. Les habitans de Péluse et de Cassium regardaient cette racine bulbeuse comme un symbole de la divinité, parce qu'elle guérissait une maladie particulière, endémique parmi eux, et qu'ils supposaient être infligée par

Typhon, le mauvais génie de l'Égypte. Le premier des Grecs qui mentionne l'oignon marin comme remède, et qui en prescrivit fréquemment l'usage, est EPIMÉNIDE, qui, suivant SUIDAS, florissait vers la trentième olympiade, c'est-à-dire environ 656 ans avant l'ère vulgaire. Pythagore fait de cette racine un grand éloge et en recommande l'infusion dans du vinaigre, formule qui se trouve encore dans toutes les pharmacopées européennes. Il n'y a pas à douter qu'Epiménide et Pythagore ne tinsent de la même source, c'est-à-dire des prêtres et des médecins égyptiens, la connaissance de ce remède.

Hérodote nous apprend que, pour prévenir la maladie, les Égyptiens avaient pour habitude de nétoyer le canal intestinal une fois par mois, pendant trois jours consécutifs, au moyen de vomitifs et de clystères. Quels étaient leurs remèdes émétiques ou vomitifs, c'est encore là un sujet sur lequel on en est à peu près réduit à de simples conjectures ; mais les écrivains grecs nous ont transmis des notions moins conjecturales, ou plus certaines, sur leurs médecines laxatives et purgatives. Il est très probable qu'entre autres substances émétiques et vomitives, les médecins égyptiens employèrent la squille ; comme le firent ensuite les médecins grecs, et comme on le fait encore aujourd'hui, lorsque les malades sont de jeunes enfans.

Les Égyptiens extrayaient des végétaux une grande variété d'huiles, et plusieurs de ces huiles, prises en quantité suffisante, sont douées de qualités laxatives, comme, par exemple, l'huile d'amande, qui fut connue et employée en Égypte, avant de l'être en quelque autre pays que ce soit, du moins d'après tous les renseignemens que nous possédons.

Le ricin commun croît naturellement en Égypte : l'huile qu'on extrait de cette plante, l'huile de ricin, que nous appellons improprement ici, d'après les Anglais, *huile de castor*, y a été en usage, de temps immémorial, comme purgatif.

La perte la plus regrettable n'est pas peut-être celle des livres prétendus sacrés, et attribués au très ancien, ou trop ancien Thot, mais celle des ouvrages des médecins et chirurgiens égyptiens qui ont fleuri bien des siècles après celui de sa naissance, et de son existence, si toutefois elle a été réelle. Quoiqu'il en soit, ayant réuni ce que j'ai trouvé épars çà et là, dans mon auteur, ou mes auteurs anglais, j'ai dit ce que j'avais à dire de l'ancienne médecine égyptienne, et je passe à

ÉTUDES GRAMMATICALES.

Les remarques suivantes du rédacteur du *Canadien* de Québec, nous ont paru joindre l'agréable à l'utile. Nous y ajoutons parfois de courtes notes.

“Le *Recueil de Locutions vicieuses* a une couleur et un intérêt tout local : il traite des locutions vicieuses plus particulières à la langue française, telle qu'on la parle et l'écrit quelquefois en Canada. On y trouve, sur cette partie, ce qu'on chercherait en vain dans les grammaires de notre métropole littéraire. L'auteur fait main-basse sur ces locutions barbares, grossières, ridicules, absurdes, qui défigurent la plus polie, comme la plus pure des langues modernes. Nous ne parlerons pas des locutions en usage seulement parmi les classes illétrées, mais de celles que l'on entend tous les jours dans la bonne société. Monsieur un tel a reçu *des argens*, par imitation de l'anglais, où l'on emploie *monies* dans ce cas ; il est à son *office*, au lieu de *bureau*, *comptoir* ou *étude*. Un autre a vendu son *butin*, ou la *charge* de son vaisseau, qu'il a *clairé* à la douane, &c. On envoie chercher des *crâchers*, chez le *groceur*, ou à la *grosserie*, &c.

“L'auteur aurait pu grossir encore bien davantage le catalogue des locutions vicieuses : il aurait pu nous rappeler les nombreuses assemblées où MM. tels et tels sont appelés à la *chaire*, au lieu d'être appelés au *fautueil*, ou encore mieux à la *présidence* : il aurait pu aussi, mais la décence l'en a empêché sans doute, il aurait pu nous parler de savants avocats qui exposent leur cas devant l'honorable cour, &c. Le langage du barreau abonde en locutions aussi vicieuses, et dans une nouvelle édition, nous inviterions l'auteur à ne pas l'oublier. Le barreau, qui devrait montrer l'exemple, mérite une leçon toute spéciale, pour s'être laissé entraîner plus que toute autre classe peut-être au torrent des anglicismes et des barbarismes.

Tout en souscrivant généralement aux décisions de l'auteur contre la néologie, qui est l'emploi de termes nouveaux, ou d'anciens mots dans une acception nouvelle, nous demanderons grâce cependant pour plusieurs de ces termes, qu'il a inclus dans sa liste de proscriptions, et nous appuierons notre requête des considérations mêmes que présente l'auteur, sous le mot *NEOLOGIE*, page 70. Il reconnaît que nous avons en Canada mission ou titre pour la création de mots nouveaux, pour les objets et les choses qui nous appartiennent exclusivement. Ces principes posés, nous nous permettrons de croire que notre auteur est peut-être un peu rigoureux en condamnant l'emploi des mots suivants :

“*Cariole*, dit l'auteur, est une voiture à roues, et c'est abusivement que l'on applique ce terme à une de nos voitures d'hiver à patins. Il voudrait que l'on employât le mot *traîneau*, qui, en effet, dans les dictionnaires, signifie toutes sortes de voitures pour aller sur la neige. Si nous n'employions pas le mot *traîneau* pour désigner les voitures destinées à traîner des fardeaux pesants, et qu'il y en eût un autre pour distinguer les voitures d'hiver destinées au transport des voyageurs, ou à la promenade, la réforme

de l'auteur pourrait peut-être s'introduire : mais l'absence d'un pareil mot, la distinction existante dans notre langue entre les mots *cariole* et *traîneau*, ont fait du mot *cariole*, dans son acception actuelle, une expression nécessaire, et partant légitime à notre avis. Ce qui rendrait aussi difficile le non-emploi de ce mot, c'est qu'il a été adopté par la population anglaise.

“ *Traîne*.—Nous plaiderons, pour les mêmes raisons, la cause de ce mot, qui désigne une espèce de traîneau particulière, le traîneau plat sans patins.

(Le mot *traîne* (de même que le mot *tondre*.) est employé par CHARLEVOIX dans le sens que nous lui donnons. On parlerait bien confusément, et de manière à n'être pas compris, dans ce pays, s'il fallait se borner au mot *traîneau* pour désigner toutes les espèces de voitures d'hiver. Dans le langage populaire, le *traîneau* est une petite *traîne*, une *traîne* en miniature, à laquelle un chien peut être attelé, dont les enfans se servent, et qu'ils peuvent tirer ou pousser, ou laisser aller de lui-même, dans les pentes, pour se promener, jouer ou glisser, sur la neige ou sur la glace. Le *traîneau* est à la *traîne* ce que serait à la *cariole* un *carioleau* ou une *cariolette* (petite *cariole*), si ces termes étaient usités.)

“ *Patate* est aussi à l'index. Cependant le dictionnaire de RIVAROL dit que ce mot signifie “ une espèce de pomme de terre.” C'est un mot qu'il sera difficile de faire disparaître, attendu qu'il s'est introduit dans le pays avec le précieux tubercule qu'il désigne. *Pomme de terre* est évidemment plus noble, et cela donne à ce mot un grand avantage sur celui de *patate*, qui d'ailleurs n'est que d'origine canadienne.

“ *Battures*, employé pour signifier les glaces stationnaires sur les bancs de sable ou roches à fleur d'eau, ne trouve pas grâce, non plus que

“ *Bordages*, signifiant les glaces qui bordent les rivages des rivières en hiver. Ce sont pourtant bien là des choses qui nous appartiennent exclusivement, relativement à la France, et que par conséquent nous avons, d'après les principes de notre auteur même, le droit de nommer, puisque les dictionnaires français ne fournissent pas, que nous sachions, de mots pour les désigner.

“ *Poudrière*.—Nous ferons la même remarque à l'égard de ce mot, qui peint si bien la neige poussée, soulevée par un vent fort et tourbillonnant.

“ *Breton*, condamné à bon droit, n'a été employé que pour répondre au sens donné, dans nos disputes politiques, au mot *british*. Ce mot, adopté dans un besoin momentané, ne saurait rester.

(Nous croyons que le mot *Breton* pourrait rester, et être employé pour désigner les habitans de la Grande-Bretagne, quand on voudrait parler généralement des Anglais et des Ecossais, sans les distinguer les uns des autres. Il est vrai qu'alors, pour parler

Étymologiquement, ou par analogie, il faudrait peut-être les appeler *Grand-Bretons*, comme on appelait en France Bas-Bretons les habitans de la Basse-Bretagne ; comme nous disons, ou disions Haut-Canadiens, Bas-Canadiens. S'il y avait abus à appeler Bretons les habitans de la Grande-Bretagne, il y aurait abus plus grand à désigner aussi par ce terme, les habitans de l'Irlande. Les Anglais se servent de deux mots, *British* (Anglais et Écossais), et *Irish* (Irlandais), pour désigner les habitans des Îles Britanniques généralement.)

“ *Cageu, Cége*.—La langue française possédant les mots *radeau* et *train de bois* pour désigner la même chose, il n'y avait aucune nécessité de créer ceux-là, qui par conséquent doivent être proscrits.

Cassot.—Il en est autrement à l'égard de mot ; la langue française n'ayant pas nommé le vase d'écorce de bouleau désigné par ce mot, nous interjettons appel en sa faveur.

(Nous croyons qu'il faut écrire *casseau* ; autrement, le peuple, de qui vient le mot, dirait *cassotte*. Il y a *casseau* d'écorce de bouleau, (ou *organ*), *casseau* d'écorce de noyer, *casseau* d'écorce de tilleul, ou bois-blanc, &c.

“ *Castalogne*.—Le dictionnaire de Rivarol dit *castelogne*. Si l'auteur veut voir disparaître ce mot, nous lui conseillons d'en faire ou indiquer un autre. Il se fait beaucoup de ce tissu grossier en ce pays, et peut-être ne s'en fait-il pas en France ; de là la difficulté. En attendant un mot nouveau, nous ferons remarquer que l'on prononce mal ce mot, en disant *catalogne*, comme on fait.

“ *Chiffon*.—Nous n'avons jamais entendu dire *chiffon* de pain, mais très fréquemment *chignon* de pain. La remarque de l'auteur s'applique aussi bien à ce dernier mot.” (C'est *tignon* de pain qu'il faut dire. On trouve pourtant dans le dictionnaire de JANNET : “Tignon, s. m. chignon ; pop.”)

“ *Couette*.—Le mot français est *queue*. Le mot *couette* était provincial en France, sans doute. Pour des raisons que nous ne dirons pas, notre avis est que s'il n'existait pas un autre mot que *queue*, il faudrait en inventer un. C'est cela peut-être qui a fait inventer le mot *couette*, qui ne devra disparaître qu'avec la dernière couette. Il est vrai qu'il en reste très peu en ce pays.

(*Couette* ne serait-il pas, par hasard, un diminutif de *queue*, un mot mal prononcé et mal orthographié, pour *qucuette* (pétite queue). Nous sommes presque persuadé que c'est là l'origine, ou la dérivation du mot, et qu'il doit être ainsi écrit et prononcé.)

“ *Collecteur*.—Tant que les lexicographes français ne nous donneront pas un équivalent, nous ne voyons pas trop pourquoi nous serions en Canada obligés de recourir à une périphrase, lorsque nous avons trouvé un mot qui exprime si bien la chose.” (Ici nous ne sommes qu'à demi de l'avis du critique : si la même chose se fait

en France, (et il n'y a pas à douter qu'elle ne s'y fasse), il doit y avoir un terme propre pour l'exprimer, et c'est de ce terme que nous devons nous servir pour parler français.)

“ *Cordon* (quart de corde).—Les Français ont ou avaient le mot *stère* pour désigner la même chose. Ce mot sent bien le grec pour nos vendeurs et charroyeurs de bois. Autant vaudrait leur laisser le *cordon*.

“ *Demiard*.—Il n'y aurait certainement aucune difficulté à dire *demi-setier*, ou *demi-chopine* ; mais *demiard* est enraciné dans le langage du peuple, et après tout, qui sait s'il n'est pas aussi en usage dans quelque département de France ? En fait de dénominations de poids et mesures, chaque pays doit avoir droit de création.

“ *Embarquement* et *Débarquement*, pour désigner un lieu où l'on embarque et débarque, sont proscrits à juste titre, puisque les Français se servent de mots particuliers, *embarcadère*, et *débarquadero*, mots empruntés de l'espagnol, et qui sont d'origine américaine en outre.

“ *Étanche*.—L'auteur aurait dû se borner à proscrire la prononciation de ce mot, qui est évidemment une corruption ou mauvaise prononciation du mot *étanc*, terme de marine. On lit dans Rivarol, à ce mot, “ *navire étanc*, bien clos, sans voie d'eau, en bon état.” Cet adjectif n'a qu'un genre, le masculin ; mais le peuple, qui ne consulte jamais l'Académie, à qui souvent même il fait la loi, a féminisé ce mot, en suivant l'analogie, et a fait *étanche*, ou *étanche*, et cette dernière prononciation étant plus euphonique, il l'a conservée dans tous les cas.

(Nous croyons que le peuple a eu raison de donner à l'adjectif *étanc* le féminin *étanche*, mais qu'il a tort de joindre le féminin à un nom masculin. Ne serait-il pas possible de découvrir quelque part l'adjectif *planc*, dont le féminin *planche* est employé par le peuple, même avec un nom masculin, pour signifier *plat, uni, de niveau* ? Nous le désirerions fort ; mais que la découverte se fasse ou non, si jamais nous publions une grammaire, nous coucherons ainsi l'exception à la règle générale :

“ Les adjectifs *blanc, franc, étanc, planc*, sont, au féminin, *blanche, franche, étanche, planche*.”)

“ *Germuge*.—L'auteur a-t-il un autre mot né français ou naturalisé pour remplacer celui-là ? Nos frères de France, vivant sous un beau ciel, ne sont pas souvent affligés du fléau que l'on exprime ici par le mot *germage*, et partant ne se sont pas trouvés obligés de créer un mot pour cela. Dans ce cas, à nous ce droit. C'est bien assez, certes, que nous soyons obligés de manger du pain fait avec de la farine de blé germé, sans être encore obligés de courir après les périphrases pour exprimer “ l'état des grains, qui après avoir été sciés et mis en javelles, ont germé sur le sillon.”

“ *Mauchonnier*.—Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires,

dit l'auteur. La raison en est sans doute que les faiseurs de dictionnaires en France n'ont jamais besoin de manchons ; sans cela, ils auraient senti que les faiseurs de ce précieux article en Canada méritaient bien un nom particulier. Nous demandons droit de bourgeoisie pour le mot *manchonier*, que nous préférons de beaucoup à celui de fourreur, qui n'est pas en faveur en ce pays.

(Malgré une érudition qu'on ne peut lui contester, on peut croire que l'auteur du "Recueil de Locutions vicieuses" n'a pas feuilleté tous les dictionnaires ; car on trouve dans celui de PEIGNE : "Manchonier, s. qui fait des manchons." Dans le même dictionnaire, le mot *picote*, proscrit par notre auteur, est donné comme synonyme de *petite-vérole*.)

"*Menoires*.—L'auteur veut que l'on dise *limonières*. Ce dernier mot comporte l'idée des pièces de bois qui servent à traîner une voiture d'été ; *menoires* a été créé en Canada pour désigner les pièces de bois qui traînent une voiture d'hiver. Avions nous le droit de créer ce mot ? Oui, d'après le principe posé par l'auteur, et noté plus haut.

"*Menthe*.—D'après la bonne société, on dit de la *mintte* ; parmi le peuple des campagnes on dit de la *mande*. Le peuple est plus près de la bonne prononciation, qui est *mente*.

"*Steam-boat*.—Malgré l'avis de BOISSE, qui adopte ce mot, notre auteur le condamne comme "dur et barbare." Il ne dit rien de *steamer*, qui est d'un usage fréquent dans les journaux français. Nous avons vu quelquefois le mot *vapeur*, le *vapeur*, employé seul pour désigner un bâtiment à vapeur. Attendons que l'usage se soit fixé en France, et dans l'intervalle, suivons l'avis de l'auteur, et disons bâtiment, navire à vapeur."

Post-Scriptum. Les remarques suivantes du rédacteur de la *Gazette de Québec*, ne nous sont tombées sous la main, qu'après que nous avons eu transcrit celles qui précèdent.

"Nous n'admettons pas que le mot *patate* soit d'origine canadienne. Ce mot est d'origine péruvienne. La pomme de terre a porté ce nom avec diverses modifications, dans tous les pays de l'Europe où la culture en a été introduite. Les Espagnols la trouvèrent cultivée dans les montagnes de Quito, sous le nom de *papas*, dont ils firent par corruption *pallata*, nom que les Portugais adoucirent en l'appellant *batata da terra*, &c.

"Nous ne croyons pas non plus que le mot *cassot* soit d'origine canadienne. Ce mot, qui devrait s'écrire *casseau*, n'est, de même que *casselin*, qu'un diminutif de *casse*, nom par lequel les orfèvres, les savonnières, &c. désignent différentes sortes de vaisseaux.

"Le mot *coille*, ou plutôt *quoette*, nous paraît être un diminutif de *queue*, dont il a pu se former suivant la même analogie que le mot *quoailler*."

M É L A N G E S.

L'AMOUR COMPARE' A LA VIE.

Comme la vie,
L'amour est un feu créateur
Réveillant notre âme engourdie ;
L'amour fait battre notre cœur,
Comme la vie.

Comme la vie,
L'amour promet peine et plaisir ;
Il nous charme, il nous contrarie,
Il s'annonce par un soupir,
Comme la vie.

Comme la vie,
Trop vite à son terme il atteint ;
On se voit, on s'aime, on s'oublie !
D'un souffle, hélas ! l'amour s'éteint,
Comme la vie !

PHYSIOLOGIE DES PASSIONS.

La querelle. La chose du monde la plus facile, la plus commune, c'est la *querelle* ; voilà l'affaire la plus insignifiante, n'importe quel en est le sujet ou l'objet, n'importe quel en est le prétexte ou l'occasion ; peu nous importe quel est l'agresseur ou le provocateur, disons que c'est une affaire souverainement déplaisante. Rien ne peut excuser la *querelle*, encore moins la légitimer ; rien ne peut la rendre profitable. Cependant je suis toujours étonné de voir *querelle* partout. — *Querelle* parmi les théologiens, *querelle* parmi les médecins, parmi les avocats, entre les hommes politiques : les hommes d'état, les commis, les bourgeois, les crocheteurs, les princes les hommes du baigne ont leurs *querelles*. On entend parler partout de *querelles de religion*, *querelles de nation*, *querelles de gouvernement*, *querelles de famille*. Les peuples, les tribus, les communes, les bourgades, les marchés, les associations, les hommes, les femmes, les enfans, les chiens, les chats, les oiseaux, les bêtes ont des *querelles* à tout propos, en suscitent pour la moindre bagatelle. Cependant quel homme n'a pas honte de lui après la *querelle* ? Ne lui semble-t-il pas qu'il est dégradé à ses yeux ? Elle lui ôte sa sensibilité, lui crée des chagrins, le rend acariâtre, irascible . . . oh ! la *querelle*. Partout on admet que la paix et la douceur doivent nous guider dans nos procédés, et on dirait qu'on est fait pour se *quereller*. On doit détester partout la *querelle*, puis on la cherche, puis on la fait à sa famille et à tout son voisinage. Le

plus court parti pour éviter la querelle, c'est de cesser d'avoir commerce avec celui dont la conduite vous offusque; mais quittez-le sans mot dire, car de là *querelle, indè ira*. Si son discours vous offense, abandonnez la partie; s'il vous colomme, vivez de te le sorte que personne ne croie à ses discours; autrement, le reproché amène la *querelle*. N'importe comment on vous traite ni de quelle manière on en agit avec vous, le plus sage parti pour éviter la *querelle*, c'est de rester coi. Car encore une fois, avec le sang-froid, l'indifférence affectée, et les procédés pacifiques, vous éviterez la *querelle*. Mais surtout fuyez le *querelleur*.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Extrait d'une lettre du Poussin à M. de CHANTELOUP datée de Rome, le 27 Juin, 1655.

L'HISTOIRE nous fait voir que chacun des peintres de l'antiquité a excellé en quelque partie: d'où l'on peut conclure qu'aucun ne les a possédés toutes dans la perfection. Car pour ne parler ni de POLYGNOTE ni d'AGLAOPHON, qui ont été si longtems célèbres pour leur couleur, si l'on en vient à l'époque où la peinture fut le plus florissante; ce qui est, je crois, depuis les temps de PHILIPPE jusqu'à ceux des successeurs d'ALEXANDRE, on y trouve toujours que chaque peintre possède à un haut degré une vertu qui le distingue: PROTOGENE, la diligence et la curiosité; PAMPHILE et MELANTHE, la raison; ANTIPIHILE, la facilité; THEON de Samos, l'imagination; enfin, APÈLLE, le naturel et la grâce qui l'ont rendu si célèbre. Une semblable différence se trouvait dans les œuvres de la sculpture. CALON et HEGESIAS firent leurs statues plus dures et plus semblables aux toscanes: CALAMIDE les fit moins rigides, et MIRON, plus molles encore. Dans POLYCLETE se trouvent la diligence et la beauté, plus que dans tous les autres; et cependant, quoique la plupart lui attribuassent la palme, il y'en eut qui, pour lui ôter quelque chose, pensèrent que la gravité lui manquait, et que s'il donnait à la forme humaine une beauté surnaturelle, il ne pouvait arriver à représenter la majesté des dieux ni même la dignité des vieillards. Enfin, les parties qui manquaient à Polyclète on les attribua à PHIDIAS et à ALCAMÈNE. La même chose se rencontre dans ceux qui ont été en réputation depuis trois cent cinquante ans, et je crois que qui l'examinera bien trouvera que j'y ai aussi ma part.

EN FAVEUR DE LA TEMPERANCE.

Voici comment s'exprime le célèbre COBBETT sur l'eau. J'ai vécu deux ans avec une société d'hommes qui considéraient les vins et les liqueurs fermentées comme étant de très peu plus de valeur que l'eau, et j'ai passé ces deux années dans la privation parfaite de ces boissons, n'usant que d'eau; quelquefois de lait, et je puis

certifier quo dans cet espace de temps, je n'ai pas éprouvé un seul instant de malaise, pas un mal de tête d'un quart d'heure, pas un instant de maladie, pas une nuit sans un parfait repos. Toujours gai, matinal et alerte, j'attendais la grande clarté du jour pour reprendre la plume ; sain et dispos de corps, je jouissais de toutes mes facultés intellectuelles, mon esprit était plein de vigueur et jamais un nuage ne l'assombrit un instant.

MONTESQUIEU ET MILORD CHESTERFIELD.

Le président de MONTESQUIEU et milord CHESTERFIELD se rencontrèrent faisant l'un et l'autre le voyage d'Italie. Ces hommes étaient faits pour se lier promptement ; aussi la liaison entre eux fut-elle bientôt faite. Ils allaient toujours disputant sur les prérogatives des deux nations. Le lord accordait au président que les Français avaient plus d'esprit que les Anglais, mais qu'en revanche ils n'avaient pas le sens-commun. Le président convenait du fait, mais il n'y avait pas de comparaison à faire entre l'esprit et le bon-sens. Il y avait déjà plusieurs jours que la dispute durait ; ils étaient à Venise. Le président se répandit beaucoup, allait partout, voyait tout, interrogeait, causait, et le soir tenait registre des observations qu'il avait faites. Il y avait une heure ou deux qu'il était rentré, et qu'il était à son occupation ordinaire, lorsqu'un inconnu se fit annoncer. C'était un Français assez mal vêtu, qui lui dit : " Monsieur, je suis votre compatriote : il y a vingt ans que je vis ici, mais j'ai toujours gardé de l'amitié pour les Français ; et je me suis cru quelquefois trop heureux de trouver l'occasion de les servir, comme je l'ai aujourd'hui avec vous. On peut tout faire dans ce pays-ci, excepté se mêler des affaires d'état. Un mot inconsidéré sur le gouvernement coute la tête, et vous en avez déjà dit plus de mille. Les inquisiteurs d'état ont les yeux ouverts sur tous vos projets ; on ne doute point que vous n'écriviez. Je sais de science certaine qu'on doit peut-être aujourd'hui, peut-être demain, faire chez vous une visite. Voyez, monsieur, si en effet vous avez écrit, et songez qu'une ligne innocente, mais mal interprétée, vous couterait la vie. Voilà tout ce que j'ai à vous dire. J'ai l'honneur de vous saluer. Si vous me rencontrez dans les rues, je vous demande pour toute récompense d'un service que je crois de quelque importance, de ne me pas reconnaître, et si par hazard il était trop tard pour vous sauver, et qu'on vous prit, de ne me pas dénoncer."

Cela dit, mon homme disparut, et laissa le président de Montesquieu dans la plus grande consternation. Son premier mouvement fut d'aller bien vite à son secrétaire, de prendre ses papiers et de les jeter au feu. A peine cela fut-il fait que milord Chesterfield entra. Il n'eut pas de peine à reconnaître le trouble terrible de son ami ; il s'informa de ce qui pouvait lui être arrivé. Le pré-

sident lui rend compte de la visite qu'il avait eue, des papiers brûlés, et de l'ordre qu'il avait donné de tenir prête sa chaise de poste pour trois heures du matin ; car son dessein était de s'éloigner sans délai d'un séjour, où un moment de plus ou de moins pouvait lui être funeste. Milord Chesterfield l'écouta tranquillement, et lui dit : " Voilà qui est bien, mon cher président, mais remettons-nous pour un instant, et examinons ensemble votre aventure à tête reposée.—Vous vous moquez ; il est impossible que ma tête se repose où elle ne tient qu'à un fil.—Mais qu'est-ce que cet homme qui vient si généreusement s'exposer au plus grand péril, pour vous en garantir ? Cela n'est pas naturel : Français tant qu'il vous plaira, l'amour de la patrie ne fait point faire de ces démarches périlleuses, et surtout en faveur d'un inconnu. Cet homme n'est pas votre ami ?—Non.—Il était mal vêtu.—Oui, fort mal.—Vous a-t-il demandé de l'argent, un petit écu, pour prix de son avis.—Oh ! pas une obole.—Cela est encore plus extraordinaire. Mais d'où sait-il tout ce qu'il vous a dit ?—Ma foi, je n'en sais rien.—Des inquisiteurs ?—d'eux-mêmes.—Outre que ce conseil est le plus secret qu'il y ait au monde, cet homme n'est pas fait pour en approcher.—Mais c'est peut-être un des espions qu'ils emploient.—A. d'autres. On prendra pour espion un étranger, et cet espion trahira ses maîtres pour vous, au hazard d'être étranglé, si l'on vous prend, et que vous le défériez ; si vous vous sauvez et que l'on soupçonne qu'il vous ait averti ! chansons que tout cela, mon ami.—Mais qu'est ce donc que ce peut-être ? Je le cherche, mais inutilement."

Après avoir l'un et l'autre épuisé toutes les conjectures possibles, et le président persistant à déloger au plus vite, et cela pour le plus sûr, milord Chesterfield, après s'être un peu promené, s'être frotté le front comme un homme à qui il vient quelque pensée profonde, s'arrêta tout d'un coup et dit : " Président, mon ami, attendez, il me vient une idée. . . . Mais. . . . si. . . . par hazard. . . . cet homme. . . . Eh bien ! cet homme ?—Si c'est cet homme. . . . oui, cela pourrait bien être, cela est même, je n'en doute plus.—Mais, qu'est-ce que cet homme ? Si vous le savez, dépêchez-vous vite de me l'apprendre.—Si je le sais ! oh oui, je crois le savoir à présent. Si cet homme vous avait été envoyé par—. . . . Epargnez, s'il vous plait.—Par un homme qui est malin quelquefois, par un certain lord Chesterfield, qui aurait voulu vous prouver par expérience qu'une once de sens-commun vaut mieux que cent livres d'esprit ; car avec du sens-commun. . . . Ah ! scélérat, s'écria Montesquieu, quel tour vous m'avez joué. Et mon manuscrit, mon manuscrit que j'ai brûlé !"

Le président ne put jamais pardonner au lord cette plaisanterie. Il avait ordonné qu'on tint sa chaise prête ; il monta dedans, et partit la nuit même, sans dire adieu à son compagnon de voyage.

LE BIEN VIENT EN DORMANT.

FREDERIC II étant un jour affairé dans son cabinet sonna à plusieurs reprises, et personne ne vint. Il ouvrit la porte et trouva son page profondément endormi dans un fauteuil. Il avança vers lui et allait le réveiller, lorsqu'il aperçut un bout de billet qui sortait de sa poche. Il fut curieux de savoir ce que c'était, le prit et le lut. C'était une lettre de la mère du jeune homme, qui le remerciait de ce qu'il lui envoyait une partie de ses gages pour la soulager dans sa misère. Elle finissait par lui dire que Dieu le bénirait pour cette bonne conduite. Le roi rentra doucement dans son cabinet, prit une bourse de cent louis, et la glissa avec la lettre dans la poche du page. Rentré dans son cabinet, il sonna si fort que le page se réveilla et entra. "Tu as bien dormi," lui dit le roi. Le page voulut s'excuser : dans son embarras, il mit par hazard sa main dans sa poche et sentit avec étonnement la bourse. Il la tira, pâlit et regarde le roi, en versant un torrent de larmes, sans pouvoir prononcer une seule parole. "Qu'est-ce ? dit le roi ; qu'as-tu ? Ah ! sire, dit le jeune homme, en se précipitant à genoux, on veut me perdre ; je ne sais ce que c'est que cet argent que je trouve dans ma poche. Mon ami, dit Frederic, Dieu nous envoie souvent le bien en dormant ; envoie cela à ta mère, salue-la de ma part, et assure-la que j'aurai soin d'elle et de toi."

L'EAU DE VIE UNE FOIS EAU DE RESURRECTION.

LE colonel GUIGARD était à la tête d'un détachement qui revenait du siège de Jaffa, et n'était éloigné que de quelques centaines de toises du lieu où on devait s'arrêter et rencontrer de l'eau, quand on commença à trouver sur la route les corps de quelques soldats qui devaient le précéder d'un jour de marche, et qui étaient morts de chaleur. Parmi les victimes de ce climat brûlant se trouvait un carabinier qui était de la connaissance de plusieurs personnes du détachement. Il devait être mort depuis plus de vingt-quatre heures ; et le soleil, qui l'avait frappé toute la journée, lui avait rendu le visage noir comme un corbeau. Quelques camarades s'en approchèrent, soit pour le voir une dernière fois, soit pour en hériter, s'il y avait de quoi ; et ils s'étonnèrent en voyant que ses membres étaient encore flexibles, et qu'il avait même encore un peu de chaleur autour de la région du cœur. . . . Donnez-lui une goutte de (se servant d'un terme usité parmi les soldats pour signifier de l'eau de vie), dit le *lustig* (bouffon) de la troupe ; je garantis que s'il n'est pas encore bien loin dans l'autre monde, il reviendra pour y goûter." Effectivement, à la première cuillerée du spiritueux, le mort ouvrit les yeux ; on s'écria ; on lui en frotta les tempes, et on lui en fit avaler encore un peu ; et au bout d'un quart d'heure, il put, avec un peu d'aide, se soutenir sur un âne. On le conduisit ainsi jusqu'à la fontaine ; on le soigna

pendant la nuit, on lui fit manger quelques dattes, on le nourrit avec précaution ; et le lendemain, remonté sur un âne, il arriva au Caire avec les autres.

FULTON ET LE PREMIER BATEAU A VAPEUR.

J'AI entendu de mes propres oreilles, dit M. FLEURY, l'illustre inventeur des bateaux à vapeur raconter avec chaleur et intérêt l'histoire de ses travaux et de ses découragemens. Lorsque je construisis à New-York, mon premier bateau à vapeur, disait-il, il n'y avait dans le public que deux manières de considérer mon entreprise, avec indifférence ou avec mépris. On la regardait comme l'œuvre d'un visionnaire. Mes amis étaient toujours fort honnêtes avec moi ; mais ils se tenaient dans une réserve désespérante. Ils écoutaient avec patience mes explications, mais leur contenance indiquait l'incrédulité la plus complète. Je pouvais m'appliquer dans toute leur étendue les lamentations du poète : " Voulez-vous apprendre aux hommes à aborder la terre difficile de la vérité, tout le monde a peur, personne ne vous aide ; à peine si quelques uns peuvent vous comprendre."

Comme j'avais tous les jours l'occasion de parcourir le chantier où mon bateau était en construction, je prenais assez souvent le plaisir de m'approcher, sans me faire connaître, des groupes d'étrangers oisifs qui se formaient en petits cercles, et j'écoutais les différentes questions qu'on s'adressait sur le but du nouveau bâtiment. La règle générale était d'en parler avec mépris, d'en plaisanter, ou de le tourner en ridicule. Qué de longs éclats de rire à mes dépens ! que de bons-mots ! que de sages calculs sur les pertes et les dépenses ! on ne parlait que de la folie de FULTON ; c'était à vous en assourdir. Jamais, pour faire diversion, je n'entendais la moindre remarque qui pût m'encourager, l'expression d'un vœu ardent, ou la manifestation de quelque espoir. Le silence lui-même n'était qu'une froide politesse, cachant tous les reproches.

Enfin le jour de l'épreuve arriva. J'invitai un grand nombre d'amis à venir à bord pour être témoins de mon premier succès. Quelques uns se rendirent à mon invitation par égard pour moi ; mais il était facile de voir qu'ils ne le faisaient qu'avec répugnance, dans la crainte de partager mes mortifications plutôt que mon triomphe. De mon côté, je m'avouais bien à moi-même que dans le cas présent il y avait plusieurs raisons de douter de mon succès. La machine était neuve et mal faite ; c'était en grande partie l'ouvrage de mécaniciens pour qui une pareille construction avait été un travail nouveau ; et raisonnablement on pouvait présumer que d'autres causes pouvaient faire naître des difficultés imprévues. Le moment approchait de mettre le bateau en mouvement. Mes amis s'étaient formés en groupes sur le pont ; l'anxiété et la peur régnaient au milieu d'eux. Ils étaient taciturnes, tristes, abattus.

Dans leurs regards je ne lisais que désastres, et je commençais presque à me repentir de mes efforts.

Le signal est donné ; le bateau marche un peu de temps ; ensuite il s'arrête ; il est impossible de le faire avancer. Alors au silence du moment précédent succèdent les murmures de mécontentement, l'agitation, les chuchotemens, les haussemens d'épaules. Il m'était facile d'entendre répéter distinctement de tous côtés : "Je vous disais bien qu'il en serait ainsi ; c'est l'entreprise d'un fou ; je voudrais bien que nous fussions hors d'ici." Je montai sur une plate-forme, et je m'adressai à l'assemblée. Je les priai de demeurer tranquilles et de me donner une demi-heure, moyennant quoi, ou je les ferais avancer, ou je laisserais-là le voyage pour cette fois. On m'accorda sans objection le peu de répit que je demandais. Je descendis dans l'intérieur du bâtiment, je visitai la machine, et je découvris que ce qui empêchait de marcher provenait du faible obstacle d'une pièce mal ajustée. Il ne fallut qu'un instant pour le faire disparaître ; le bateau fut remis en mouvement, et continua sa route. Cependant tout le monde restait encore dans l'incrédulité ; on craignait de se rendre à l'évidence. Nous quittâmes la belle cité de New-York, nous traversâmes les sites romantiques et continuellement pittoresques des hautes terres ; nous découvrimus les maisons groupées d'Albany ; nous touchâmes ses rivages. Eh bien, dans ce moment même, oui, dans ce moment même, quand tout semblait achevé, il était dit que je serais encore victime du désappointement. L'imagination ne se rendait pas à l'influence du fait ; on doutait si la même expérience pourrait être faite une seconde fois ; ou si elle venait à réussir, on doutait qu'on en dût retirer une grande utilité.

ARCHEOLOGIE.

Antiquités Mexicaines.—On écrit de Heideilberg [dans le grand duché de Bade] :

"M. Geoffroi-Martin УНДЕ, de Handseheim, près notre ville, qui a séjourné vingt-trois années au Mexique, uniquement occupé à y faire des recherches historiques et archéologiques, vient d'arriver ici avec une riche collection d'antiquités mexicaines de toute espèce, telles qu'armes et armures, outils de pêche, de chasse et de divers métiers, instruments aratoires, instruments de musique, vases, patères coupes, lampes, pierres gravées, figurines, modèles de maisons, et de bâtimens de mer, parures de femmes en or et en argent, etc. etc.

"Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette collection, c'est sans contredit une série de cinquante-deux vases en terre cuite, de la hauteur d'un pied à un pied et demi, qui ressemblent beaucoup aux vases étrusques, et sur lesquels se trouve un bizarre mélange de figures représentant des divinités grecques, romaines, égyptiennes

et indoues ; circonstance qui semble prouver d'une manière évidente que, dans l'antiquité, des relations ont existé entre l'Ancien et le Nouveau-Monde.

“ Les pierres gravées, dont les sujets sont ordinairement des oiseaux, des insectes et des fleurs, annoncent que l'art de la gravure était porté à un haut degré de perfection parmi les anciens Mexicains. Les parures de femmes, bien que d'une forme qui nous paraîtrait baroque, sont d'une exécution très délicate, et peuvent, sous ce rapport, rivaliser avec ce que les Français et les Anglais produisent de mieux en ce genre.

“ Dans la collection dont il s'agit, on remarque enfin : 1^o. deux planches xylographiques, semblables à celles dont les Chinois se servent pour imprimer leurs livres ; mais malheureusement la plupart des caractères sont dégradés et presque effacés ; 2^o. un manuscrit en caractères mexicains et historiés sur une espèce de carton, de la grosseur du doigt. M. Uhde s'occupe à rédiger un catalogue raisonné de tous ces objets, qu'il se propose de publier.”

FRAGMENT D'UNE ÉPÎTRE D'UN FRANÇAIS À UN CANADIEN.

Chez vous, un chapelain, un vicaire, un curé,
 Par le nom *révérend* doit être *révéré* :
 Dans chacun des journaux qu'il me prend goût de lire,
 Je n'aperçois partout que *révérend* messire.
 Vos écrivains, vraiment, sont *révérentieux* :
 Des citoyens, chez eux, sont des religieux.
 Sans égard pour les lois que nous suivons en France,
 Allez plus loin, messieurs ; dites : “ Sa *révérence* ! ”
 Quant au langage, alors, vous serez en progrès,
 Et pourrez vous vanter de surpasser l'Anglais,
 Qui, quoique grave et fier, en parlant, vous *révère*
 Remontrant, dissident, comme un *révérend* père ;
 Qui, peut-être, à la Chine, ou dans l'Inde, au besoin,
 Vous irait *révérant* un bonze, un talapoin.
 Dites-moi, je vous prie, est-ce par *révérence*
 Pour la langue d'autrui, qu'en la Nouvelle-France,
 En *révérant* partout, toujours, à tout hasard,
 On parle à faire rire un Belge, un Savoyard ?
 Vos dévots gazetiers s'imaginent peut-être,
 Qu'il faut, pour *révéler*, pour vénérer un prêtre,
 L'appeler *révérend*. — Ce titre, à d'autres dû,
 Ne peut être un hommage à son état rendu,
 Ne lui convient pas plus que “ *révérendissime*. ”
 Appelez *révérend* un grand crime, un minime,

S'il en est parmi vous : cette appellation
 Par un prêtre acceptée est usurpation ;
 Et quoique puisse dire ou journal, ou gazette,
 J'estime qu'en son cœur chacun d'eux la rejette,
 Qu'aucun d'eux ne souscrit au fade compliment,
 Qu'ils ne se font entr'eux qu'en langage plaisant.
 Pour finir sur ce point : en langage ordinaire,
 C'est " monsieur le curé," c'est " monsieur le vicaire,"
 Qu'il faut dire, et qu'on dit, quand on parle français :
 " Monsieur Têtu, curé de Saint-Roch des Aulnets,"
 Par exemple.

LA TOUSSAINT ET SON LENDEMAIN.

Si les reproches et les regrets contenus dans l'article suivant de la *Lognctle* de la Nouvelle-Orléans, sont peu applicables au Bas-Canada, les réflexions qui les accompagnent ne laissent pas de devoir être bien vues et bien accueillies de ceux qui ont besoin d'être consolés, ravivés et, dirons-nous, rationnellement recréés ; de ceux pour qui il n'est plus de joie sur la terre, mais chez qui l'espérance au moins accompagne la mélancolie. Nous voulons, avec l'intéressante madame DE LATOUR, parler de ceux qui ont perdu " ce qu'ils avaient de plus cher au monde," un père, une mère, un époux, une épouse, un fils, une fille, un ENFANT, qu'ils *chérissaient* et dont ils *étaient chéris*. Les personnes qui pourraient mériter que les paroles de réprobation qu'on va lire leur fussent adressées, s'il y en avait dans ce pays, n'ont pas éprouvé, et ne s'attendent pas à éprouver les malheurs que tant d'autres ont eu à déplorer, et auxquels plusieurs ont succombé. Pour particulariser un peu, nous ajouterons que les pères ou mères seulement qui n'ont point à regretter la perte d'enfants aimés et aimables pourraient n'être pas sensibles à l'affliction d'autrui, ne pas bien comprendre le langage de l'écrivain louisianais, et laisser passer inaperçues la fête des Saints et la commémoration des Trépassés.

" Les plus belles, les plus saintes choses sont aujourd'hui foulées aux pieds : il semble que la génération actuelle rougisse de ce respect que lui ont pourtant légué ses pères, et qui s'attachait à toutes les traditions religieuses, à tout ce qui s'élevait vers un autre monde.

" C'est une admirable coutume que d'aller une fois l'année, comme en pèlerinage, déposer une larme et quelques fleurs sur les restes de ceux qui vous ont aimé, et dont la cendre tressaille encore de plaisir au seul bruit de vos pas ; c'est une bien douce consolation que d'entrer, pour ainsi dire, dans la tombe de ceux qui ne sont plus, et là, de passer tout le jour auprès d'eux, de se reporter vers les choses passées, de prêter vie aux cadavres, et de

lui confier tout ce que le cœur a de plus chaste, de plus sacré ! Dieu semble présider dans toute sa grandeur, à ces mystiques entretiens ! Cette espèce de communion de la terre et du ciel a quelque chose de sublime, et pourtant, cette sublimité, beaucoup ne la comprennent plus, et pour afficher je ne sais qu'elle sorte d'énergie, pour obéir à la plus grande prostituée du monde, la Mode, ils mettent le sarcasme et la débauche, là où devraient régner le respect et la prière ; ils vont dans l'asyle des morts afin de le profaner, et d'y proférer des paroles qui font bouillonner le sang au cœur de ceux qui viennent y saluer pieusement la sépulture de famille.

“ Ne craignent-ils donc pas, les insensés, qu'un jour, l'un de ces morts outragés, brisant sa lourde couche de pierre, secouant avec indignation les plis de son linceul, vienne à pas lents, au moment où la nuit descend, poser sa main osseuse sur leurs épaules, et comme la statue du Commandeur, articuler de sa voix sépulcrale à l'un de ces Don-Juan étriques : Impie, dans la nuit éternelle, où je me reposais tranquille des peines de votre monde, tu as imprudemment troublé mon sommeil : viens donc partager avec moi cette demeure dont tu as détruit le calme : nous serons à deux pour partager les sourdes et lentes morsures du ver.

“ Il n'est que trop vrai, le profane semble tout réduire à sa taille, et contre ses impiétés, le sépulcre même n'est pas un refuge. Faudra-t-il donc appliquer chaque jour le mot solennel de M. DE CHATEAUBRIAND : *Les Dieux s'en vont !*”

SANS SON DIEU, SUR LA TERRE, IL N'EST POINT DE BONHEUR.

A MON AMI—L. . . .

Tout passe, cher ami, tout périt sur la terre ;
La gloire ! tout s'enfuit, comme une ombre à nos yeux ;
Les mortels, cependant, suivent cette chimère,
Et, dans l'oubli du ciel, ils se disent heureux !

La mort, la sombre mort, sur son aile rapide,
Aura, bientôt, franchi la barrière des temps,
Et répandu les traits de sa pâleur livide,
Sur ces fronts qui semblaient, hier, si rayonnants.

L'impur a cru trouver, dans ses plaisirs factices,
Une félicité, qu'hélas ! il cherche en vain ;
Mais, le jour qui l'éclaire, au sein de ses délices
N'aura, peut-être, pas, pour lui de lendemain.

C'est en vain qu'un mortel, avide de richesse,
Entasse des trésors ; il faudra les quitter ;
La mort qui, trop souvent, dévance la vieillesse,
Ne lui laissera pas le temps d'en profiter ! . . .

Dis-moi, qu'est devenu ce foudre de la guerre,
Ce tyran qui plongeait les peuples dans le deuil ;
Dis ; que lui reste-t-il de sa gloire éphémère ?
Pour courtisans des vers, pour palais un cercueil.

Toi, qu'es-tu devenue, ô beauté mensongère !
La mort couvre ton front jadis si radieux !
Non, les plaisirs trompeurs qu'on goûte sur la terre
N'auront jamais le don de faire des heureux ! ...

Mais, heureux ! ... celui qui, dans ces lieux de souffrance,
Jetant sur ce bas monde un regard de dédain,
Met dans son créateur sa plus douce espérance ;
Il verra l'horizon pour lui toujours serein.

Quand la course du juste, ici bas, est finie,
Sans regrets, sans remords, il quitte ce séjour ;
Pour lui la mort n'est pas le terme de la vie,
Mais, le commencement d'un ineffable jour !

Méprise des plaisirs la douceur passagère ;
Ils n'ont rien qui pourrait satisfaire le cœur ;
Et, crois-moi, sans l'amour de son Dieu sur la terre,
C'est en vain, cher ami, qu'on cherche le bonheur !

O. P.

Le morceau de poésie canadienne que nous offrons aujourd'hui à l'admiration de nos lecteurs est la production d'un tout jeune homme qui n'a pas encore accompli son cours d'études, mais qui porte le cœur de GILBERT avec la tête d'ANDRÉ CHENIER. Rien ne nous apporte autant de bonheur que de pouvoir offrir au public canadien les premières créations de notre génie national : que ne deviendrait-il pas, si la fortune, au lieu de le persécuter, s'attachait à ses traces pour le soutenir ? Du moins nous désirons entourer de l'intérêt et de la sympathie publics le nouveau chanteur canadien ; peut-être même se trouverait-il assez payé, si ses chants allaient faire écho, ou s'il était sûr seulement d'être compris ! (Note de l'Éditeur de *l'Aurore*.)

ENSEIGNE VIVANTE.

JE rencontrai un jour, dit un voyageur français, dans une des rues de Boston, une tortue qui marchait devant la porte d'un restaurant, et portait sur son dos cette malheureuse inscription : "*Tortue à manger en soupe, demain, à table d'hôte.*" Plus d'un étranger s'arrêtaient pour considérer, avec un avant-goût du repas, cette pauvre victime, que la nature avait si puissamment protégée contre tous ses ennemis, excepté contre le coutelas du cuisinier.

NOS ARTISTES ET ARTISANS.

SIXIEME ARTICLE.

MM. Olivier RODIER, Théophile DAVID, François LABRECHE, F. X. FRENIERE, *Peintres d'Enseignes, Voituriers, &c.**

Comme l'annonce ce titre, ce n'est ni des peintres historiques ou de tableaux, ni des peintres de portraits, que nous voulons parler dans le présent article, mais seulement des artistes ou artisans qui excellent à peindre des enseignes, des voitures, des ouvrages de menuiserie, &c.

Nous avons déjà parlé de M. F. D. FRENIERE, qui, comme vernisseur et doreur, n'a pas de supérieur à Montréal, et qui, comme fabricant de lettres soulevées, n'y a peut-être pas d'égal. Dans le même genre, ou du moins dans l'art de vernir et de dorer, se distingue aussi, croyons-nous, M. A. M^rNIDER, demeurant sur la rue Craig.

Pour en revenir aux peintres dont nous voulons parler spécialement, M. Charles VASSEUR, ou VASSOR, passait autrefois pour habile ouvrier en ce genre ; mais nous croyons que depuis lors, la théorie et la pratique de l'art se sont beaucoup améliorées, ont fait de grands progrès parmi nous. Nos présents peintres, tant Canadiens qu'Anglais, ou du moins les plus expérimentés d'entre eux, en sont venus au point de pouvoir donner au fonds des voitures, des enseignes, de leur travail, en un mot, l'apparence d'un beau vernis, nous dirions presque d'une glace de miroir, et de l'embellir de peintures ou représentations en petit, d'armes héraldiques, de figures d'hommes, d'animaux, de plantes, de fleurs, d'ornemens d'architecture ou de sculpture, avec tous les contours, toutes les délinéations, les proportions, les positions, les couleurs et les draperies requises, et d'y joindre même la dorure, lorsqu'elle est exigée. Ceux qu'on nous donne comme se distinguant davantage et excellent dans ce genre de travail délicat et difficile, sont M. Olivier RODIER, qui peint aussi excellemment sur verres ou sur vitres, dit-on, et M. Théophile DAVID, du faubourg St. Joseph. D'après des voitures peintes et ornées de la manière dont nous venons de parler, nous n'hésitons pas à dire de ce dernier qu'il eût été un excellent paysagiste, ou un peintre en miniature, si les circonstances lui eussent permis de se livrer uniquement à l'étude et à la pratique de cet art libéral.

Si l'expérience, la dextérité, a fait des progrès, la concurrence, pour ne pas dire la rivalité, n'est pas restée stationnaire ; elle a crié dans la même proportion ; et de là vient que quelques uns des

* Aux fabriciens de Voitures, ou Carrossiers, dont nous avons parlé dans notre cinquième article, nous aurions dû ajouter M. P. BEAUCHAMP, dont les voitures ne laissent rien à désirer du côté de la main-d'œuvre ; M. Martin GRAVELLE, M. Edouard MIGNAULT, dont on loue aussi l'habileté, et d'autres encore peut-être.

artisans que nous venons de mentionner, que quelques carrossiers, quelques peintres de voitures, se plaignent ou de n'avoir pas assez d'ouvrage, ou de n'être pas assez payés de leur travail. La circonstance serait malheureuse, si elle existait ; car, en droit et raison, tout ouvrage honnêtement et habilement exécuté doit être payé libéralement, ou du moins tout ce qu'il vaut, et ce qu'il faut à l'ouvrier pour prospérer. Mais il ne suffit pas à un artiste ou à un artisan d'être expert et diligent ; il faut encore qu'il soit connu pour tel : "malheureusement," a dit naguères un de nos journalistes, "on ne fait généralement pas assez d'attention aux hommes qui se distinguent dans ces différents genres industriels, et ces hommes eux-mêmes sont généralement trop négligents de leur propre réputation. Qui s'annonce parmi eux ? Soit modestie, indifférence, ou manque d'habitude de faire des affaires, ces hommes de mérite ne cherchent pas le moins du monde à se produire, et ce n'est que par hasard qu'on les découvre au fond de leurs boutiques."

L'avis, *the hint*, comme diraient des Anglais, nous semble donné à propos, et nous n'avons rien à y ajouter.

ANECDOTES, BONS-MOTS, &c.

L'EMPEREUR JOSEPH II ayant assisté à la répétition de la *Flûte enchantée*, dit à MOZART : "Votre opéra m'a charmé, m'a véritablement enchanté ; mais j'y trouve une profusion de notes." Mozart lui répliqua aussitôt d'un air piqué et d'un ton sec : "Et moi, sire, je n'en trouve pas une seule de plus qu'il ne faut."

Un jour que l'abbé MAURY, au sortir de l'assemblée constituante, traversait les Tuileries, un livre à la main, la populace se mit à le suivre en poussant des hurlemens affreux. Il n'y fit d'abord aucune attention ; mais tout à coup, un homme s'avança vers lui en brandissant en l'air un énorme couperet et en criant : "Où est cet abbé Maury, que je Penvoie dire la messe aux enfers ?" A ce cri répété, l'abbé lève la tête, et voit ce furibond presque à ses côtés. Aussitôt il laisse tomber sa brochure, et saisit deux pistolets, qu'il lui présente, en disant : "Tiens, si tu as du cœur, voilà des burettes pour me la venir servir." L'assassin éperdu prend la fuite, et le peuple fait retentir l'air de ses applaudissemens.

A son retour des Etats-Unis de l'Amérique, le célèbre botaniste MICHAUX fut présenté à NAPOLEON, qui le reçut d'une manière fort distinguée, et lui dit, entr'autres choses : "Que dites-vous des Etats-Unis, de leurs habitans et de leurs institutions politiques ?— Sire, répondit-il, j'ai trouvé que le peuple américain est d'un caractère fort paisible : tout le monde y voit le gouvernement, mais personne ne le sent." Napoléon lui tourna le dos, et le quitta brusquement.

Le feu roi de Prusse désirant attirer le célèbre peintre DAVID dans ses états, lui fit faire par le prince de HATZFELD les offres les plus brillantes : David lui répondit : “ Le premier peintre de l'empereur Napoléon ne peut être le premier peintre d'aucun autre souverain.”

Un grammairien de l'académie de Paris accourut aux cris de sa femme, à qui on venait de briser une petite glace. “ Qu'avez-vous donc à crier ” lui demanda-t-il ? Voyez quel malheur, répondit-elle ; mon miroir est cassé.—Ce n'est pas un *malheur*, répartit froidement l'académicien ; c'est un *accident*.

On a lu dans un journal imprimé à Berlin : “ Avec quelle jouissance, je prenais une prise de tabac, quand j'avais encore ma tabatière ! Je ne l'ai plus ; je l'ai perdue hier soir, en sortant du spectacle. S'il est des âmes sensibles qui puissent compatir à mon malheur, elles savent ce qu'elles ont à faire. Voici mon adresse. . . N. . . ., Rue, No. . . .

On demandait à un Irlandais pourquoi il avait mis ses bas à l'envers :—“ C'est, répondit-il, parce qu'ils étaient troués à l'endroit.”

—*Un autre Paulin.* Le *Chronicle* de Durham dit qu'un charbonnier (*collier*), du nom de Thomas RONSON, vient de se trouver possesseur d'une propriété de la valeur de 7000 livres *sterling*, que lui a laissée un M. George WILSON, autrefois son voisin, et à qui, en 1811, il avait prêté la somme de 20 schelins, pour l'aider à passer en Amérique.

Reconnaissance. Nous devons à la politesse

Du propriétaire de *l'Aurore des Canadas*, un exemplaire des *CONSIDERATIONS relatives à la dernière REVOLUTION de la BELGIQUE, par un Canadien* ;

De Jacques CREMAZIE, Ecuyer, Avocat de Québec, la 1ere partie des *LOIS CRIMINELLES ANGLAISES, traduites et compilées de BLACKSTONE, CHITTY, RUSSELL, &c.* ;

De M. Joseph LAURIN, Notaire, de Québec, plusieurs de ses ouvrages élémentaires, ou à l'usage des écoles ;

De MM. LOVELL & GIBSON, un exemplaire de leur “ *CANADA ALMANAC and ASTRONOMICAL EPHEMERIS for 1843.*”

Nous parlerons des différents ouvrages ci-dessus dans nos prochains numéros.

Quant au *Montreal Almanac*, pour ne pas parler de son utilité, de la commodité dont il peut être, choses qui s'annoncent assez par le titre seul, nous nous contenterons de dire que c'est un modèle typographique. On trouve dans ce joli livret, de 72 pages, des

échantillons de belle impression en différents caractères (de fontes d'Angleterre), et on se le procure pour la somme de . . . 15 sous ! C'est à peine, croyons-nous, la moitié du prix ordinaire de ces sortes d'ouvrages.

NAISSANCES, MARIAGES, DECES, COMMISSIONS.

Nés : A Montréal, le 25 Octobre dernier, à Z. J. TRUTEAU, Ecuyer, N. P., une fille ;

Au même lieu, le 13, à M. C. A. BRAULT, N. P., un fils ;

Au même lieu, le 25, à J. F. PELLETIER, Ecr., Avocat, une fille ;

A Laprairie, le 27, à M. G. ROY-PORTELANCH, un fils.

Mariés : A Contrecoeur, le 11 Octobre dernier, M. Clément DANSEREAU, à Dlle. Louise FISETTE ;

Aux Trois-Rivières, le 7 du courant, L. G. DUVAL, Ecr., Avocat, &c., à Dlle. Esther, troisième fille de feu Joseph PACAUD, Ecuyer ;

Le même jour, à Belœil, M. J. B. E. DUROCHER, à Dame veuve JANOTTE ;

A St. François du Lac, le 8, M. Christophe BERNIER, des Trois-Pistoles, à Dlle. Marie-Archange BELAND ;

A Québec, le 15, J. E. TURCOTTE, Ecr., M. P. P., à Dlle. Catherine-Charlotte-Flore, fille de F. BUTEAU, Ecuyer ;

A St. Marc, le 16, par messire HARKIN, L. T. DRUMMOND, Ecr., Avocat, à Dlle. Elmire, fille aînée de l'hon. P. D. DEBARTZCH ;

A St. Anselme, le 17, M. J. B. ROY, à Dlle. Marie-Virginie PERRAS ;

A Montréal, le 21, M. Edouard MIGNAULT, à Dlle. Emilie VEGIARD dit LABONTE.

Décédés : A St. Cuthbert, le 12 Octobre dernier, à l'âge de 87 ans, Dame Marie-Amable BRISSET, veuve de feu M. J. DUTEAU de GRANDPRE, Ecuyer ;

Dernièrement, au même lieu, Madame veuve HENAUULT, à un âge très avancé ;

A St. Denis, le 29, Louis-Joseph-Alexandre, enfant de H. Fleury D'ECHANNAULT, Ecuyer ;

A St. Hermas, le 31, Dlle. Eléonore BELLEAU, âgée de 41, ans et 6 mois ;

A la Côte St. Paul, le 1er du courant, Dame Jane STEPHENS, épouse de William EVANS, Ecuyer ;

A Montréal, le 6, Mary-Alma, enfant de l'hon. Samuël GALE, âgée de 14 mois ;

Au même lieu, le 9, M. Charles DESEVE, Notaire, âgé de 45 ans ;

Le même jour, à St. Denis, Louis Edouard HUBERT, Ecuyer, âgé de 78 ans ;

A Montréal, le 13, Louise, enfant de M. U. BOUDREAU, âgée de 15 mois ;

Au même lieu, le 17, M. P. N. MAILLOU, Entrepreneur, âgé de 49 ans ;

Le même jour, à l'Assomption, Isidore LA FONTAINE, Ecuyer, Médecin, âgé de 34 ans ;

A Chambly, le 19, René BOILEAU, Ecuyer, âgé de 64 ans ;

A St. Pierre, (île d'Orléans), le même jour, à l'âge de 74 ans, Dame Marguerite PACROT, épouse de M. François PARADIS ;

A Montréal, le 22, Thomas BLACKWOOD, Ecuyer, âgé de 70 ans ;

A l'Assomption, le 27, à l'âge d'environ 50 ans, Benjamin BEAUPRE, Ecr. ;

A Montréal, le 28, à l'âge de 79 et 9 mois, Dame Charlotte GOSSELIN, veuve NOLIN ;

Au même lieu, le 29, âgée de 22 ans, Dame Marie-Adélaïde MAILLOU, épouse de M. Louis AUDET dit LAPOINTE.

Commissionnés : A DESEVE, Ecr., Avocat et Procureur ;

Joseph POMINVILLE, Ecr., Médecin et Chirurgien ;

MM. John JOHNSTON et Nicholas GAUTHIER, Notaires.